MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

RAPPORT D'ACTIVITÉ CGAAER 2025

SOMMAIRE

07
APPUI À LA GESTION DES RISQUES ET DES CRISES

08
Gestion de crise : exemple du cyclone Chido à Mayotte

13
UNE AGRICULTURE RÉSILIENTE : ENJEUX ET LEVIERS

14
La sobriété hydrique : un enjeu majeur pour l'agriculture et l'agroalimentaire

15
Les prairies permanentes : des surfaces en déclin au cœur des politiques publiques agricoles, climatiques et environnementales

16
Repenser l'aménagement d'un territoire sinistré par un incendie pour l'adapter aux effets du changement climatique : l'exemple des Corbières

18
Le biocontrôle ouvre de nouvelles voies

19
ALIMENTATION ET SANTÉ, SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

20
Alimentation santé : évaluation interministérielle des actions du PNNS et du PNA

21
Compétitivité des filières

25
EFFICIENCE DE L'ÉTAT : BON USAGE DES MOYENS PUBLICS

26
Optimiser l'action publique : la diversité des outils du CGAAER au service de la performance

30
La révolution numérique

31
RELATIONS INTERNATIONALES

32
Coopération institutionnelle

35
FEMMES ET HOMMES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

36
Gérer les relations humaines : une multitude d'enjeux

37
Comment satisfaire les besoins d'expertise et de compétences rares, en appui aux politiques du ministère chargé de l'agriculture ?

41
Répartition des agents du ministère par métiers

43
LE CGAAER EN CHIFFRES

45
Données sociales CGAAER

47
Les missions en 2025

49
Partenariat européen pour l'innovation (PEI-AGRI) : quel rôle joue le CGAAER ?

50
Jurys et concours

2025 : Début du grand sursaut agricole

L'année 2025 restera gravée dans nos mémoires comme une année d'épreuves, mais aussi comme une année de mobilisation sans précédent pour défendre notre agriculture, nos territoires et notre souveraineté alimentaire. Entre les crises sanitaires, les aléas climatiques de plus en plus violents et les tensions géopolitiques qui ont secoué les marchés mondiaux, notre modèle agricole a été mis à rude épreuve. Pourtant, face à ces défis, nous avons su réagir, innover et nous adapter, en nous appuyant sur la force de nos filières, l'engagement de nos agriculteurs et l'expertise de nos services publics.

Dès le début de l'année, la priorité a été claire : protéger nos élevages et nos cultures contre les crises sanitaires qui se sont multipliées. La fièvre catarrhale ovine, la recrudescence de l'influenza aviaire hautement pathogène ainsi que la progression en Europe de maladies exotiques, comme la peste porcine africaine et surtout la dermatose nodulaire contagieuse bovine, ont nécessité une mobilisation totale de l'État, des éleveurs et des vétérinaires tant en matière de surveillance que de prévention et de vaccination. Grâce à une stratégie de vaccination ambitieuse, à un soutien financier rapide pour les éleveurs touchés et à une coordination renforcée entre les services de l'État, nous avons limité l'impact de ces crises. Les Assises du sanitaire animal, lancées en janvier 2025, ont marqué une étape décisive : celle de la volonté du passage d'une logique de gestion de crise à une stratégie de prévention durable, en associant tous les acteurs, des éleveurs aux scientifiques, en passant par les industriels et les collectivités locales.

Parallèlement, les événements climatiques extrêmes – sécheresses record dans le Sud, inondations dévastatrices dans le Nord, incendies ravageurs comme celui des Corbières – nous ont rappelé l'urgence d'adapter notre agriculture et nos territoires au changement climatique. Là encore, l'État a été aux côtés des agriculteurs et des élus locaux pour reconstruire, innover et anticiper. Que ce soit à Mayotte après le cyclone Chido, où nous avons déployé des moyens sans précédent pour relancer l'activité agricole, ou dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude, où nous avons travaillé à sécuriser l'approvisionnement en eau et à repenser l'aménagement des territoires, notre action a été guidée par un seul mot d'ordre : résilience. Les plans « Corbières 2030 » ou « Agriculture climat Méditerranée » en sont des illustrations concrètes.

Mais 2025 a aussi été l'année où nous avons posé les bases et l'ambition d'une agriculture française plus forte, plus compétitive et plus durable. L'adoption de la loi d'orientation agricole, portée avec détermination par le Gouvernement, a marqué un tournant. Cette loi, fruit d'un travail collectif intense, a permis de simplifier le quotidien des agriculteurs, de faciliter l'installation et la transmission des exploitations, de renforcer l'attractivité des métiers agricoles et de sécuriser notre souveraineté alimentaire.

Parmi les mesures phares, je retiens particulièrement :

• le contrôle administratif unique, qui allège enfin la charge bureaucratique pesant sur nos agriculteurs ;

• le diagnostic modulaire pour faciliter la transmission des exploitations, un outil essentiel pour assurer le renouvellement des générations ;
• le renforcement des droits des agricultrices, parce que l'égalité et la mixité sont des leviers indispensables pour l'avenir de notre agriculture ;
• la simplification des règles relatives aux haies et aux zones humides, pour concilier production agricole et préservation de la biodiversité.

Nous avons aussi investi massivement dans l'innovation et la recherche, avec des programmes comme le PARSADA, qui vise à développer des alternatives aux produits phytosanitaires, ou encore les travaux sur le biocontrôle et l'agriculture de précision, qui ouvrent des perspectives prometteuses pour réduire notre dépendance aux intrants tout en maintenant notre compétitivité. Ces initiatives s'inscrivent dans une vision claire : faire de la France le leader d'une agriculture performante, décarbonée et résiliente.

Sur le plan international, 2025 a confirmé que l'agriculture est un enjeu géostratégique. Les négociations commerciales, les tensions sur les approvisionnements et les défis posés par les clauses-miroirs nous ont rappelé l'importance de défendre nos intérêts avec fermeté. La France a ainsi joué un rôle central pour promouvoir un modèle agricole équitable, durable et souverain. Notre participation active au dialogue stratégique européen sur l'avenir de l'agriculture a également permis de porter une vision ambitieuse : celle d'une Europe qui soutient ses agriculteurs, qui investit dans l'innovation et qui protège sa souveraineté alimentaire.

Je tiens à saluer ici le travail remarquable du CGAAER, dont l'expertise et les recommandations ont été précieuses tout au long de cette année. Que ce soit pour évaluer l'efficacité des politiques publiques, comme le PNNS et le PNA en matière de nutrition-santé, pour accompagner les territoires sinistrés, comme en Aude ou à Mayotte, ou pour proposer des solutions innovantes sur des sujets aussi variés que la sobriété hydrique, la gestion des prairies permanentes ou la compétitivité des filières viticoles, le CGAAER a été un acteur indispensable. Son approche transversale, indépendante et prospective a permis d'éclairer nos décisions et d'enrichir nos politiques publiques.

L'année 2026 s'annonce tout aussi exigeante. Les défis climatiques, économiques et géopolitiques ne disparaîtront pas. Mais nous avons désormais des outils solides, une stratégie claire et une dynamique collective pour les relever. Ensemble, nous continuerons à bâtir une agriculture française forte, innovante et souveraine, capable de nourrir notre pays, de préserver nos paysages et de relever les défis de demain.

La France est une grande nation agricole. Elle le restera.

Annie Genevard,
ministre de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire

En juin 2025, j'ai succédé à Alain Moulinier. Je salue ici son action à la vice-présidence du CGAAER durant les neuf dernières années.

Le CGAAER s'appuie sur un socle de valeurs qui guident l'ensemble de ses travaux et de ses engagements au service de l'action publique et de l'intérêt général. Elles constituent un repère pour l'ensemble des membres et une garantie pour les partenaires et institutions qui s'appuient sur notre expertise. L'attachement à ces valeurs est très fort chez nos membres et elles constituent le moteur de l'attractivité de notre conseil.

Une parfaite illustration en est l'acrostiche suivant, proposé par une inspectrice :
Créativité collective : le CGAAER fédère la pluridisciplinarité de ses membres pour imaginer des solutions innovantes aux défis agricoles, agroalimentaires et environnementaux.
Garantie : Le CGAAER incarne une garantie d'objectivité, d'indépendance et de fiabilité au service du ministère et des acteurs publics.
Anticipation : Face aux mutations rapides qui traversent l'agriculture, l'alimentation et les territoires ruraux, l'anticipation est essentielle. Le Conseil mobilise son expertise pour éclairer l'avenir, identifier les risques émergents, et accompagner les transformations nécessaires.
Analyse : Elle souligne la capacité du CGAAER à produire des diagnostics approfondis, fondés sur des méthodes éprouvées et une expertise pluridisciplinaire. L'analyse constitue un pilier essentiel de ses missions d'audit, d'évaluation et de conseil, garantissant des recommandations fiables et utiles à l'action publique.
Expertise : L'expertise est le fondement de notre action. Elle garantit la qualité, la rigueur et la profondeur des analyses produites par le Conseil, dans un contexte où les transitions agricoles, alimentaires et environnementales exigent une compréhension fine et documentée des enjeux.
Responsabilité : Chaque mission réalisée porte une responsabilité forte : contribuer à la qualité de l'action publique. Cette responsabilité implique intégrité, transparence et sens du service, afin de proposer des analyses utiles, applicables et durables.

L'année écoulée a été marquée par des défis sans précédent : crises climatiques, tensions géopolitiques, attentes sociétales croissantes, manifestations agricoles. Dans un contexte où les attentes de la société envers les politiques publiques agricoles, alimentaires et environnementales sont fortes, le CGAAER a poursuivi avec détermination sa mission d'expertise, d'audit, d'évaluation et d'appui stratégique au service du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

En 2025, le CGAAER a également poursuivi avec dynamisme ses fonctions de représentation au sein de nombreuses instances nationales. Cette présence active a permis de valoriser notre expertise et de consolider le dialogue avec les acteurs institutionnels et professionnels. Les missions de jury ont constitué un autre volet important de notre contribution à la qualité de l'action publique, en garantissant l'impartialité, la compétence et l'exigence nécessaires à leur bon déroulement. Enfin, nos missions à l'international ont renforcé la coopération technique et les échanges d'expériences avec de nombreux pays, nourrissant notre compréhension des enjeux globaux et enrichissant nos travaux nationaux.

Je tiens à saluer l'engagement constant de l'ensemble des membres du Conseil, ainsi que le professionnalisme de notre service d'appui technique et administratif. Leur capacité à conjuguer réactivité, exigence scientifique et sens de l'intérêt général est au cœur de notre crédibilité et de notre utilité.

Alors que s'ouvre une nouvelle année riche de défis et d'opportunités, je forme le vœu que le CGAAER continue à être un repère fiable, indépendant et éclairant pour le ministère et pour tous les acteurs de l'alimentation, de l'agriculture et des territoires.

Valérie Baduel,
vice-présidente du CGAAER

Appui à la gestion des risques et des crises

Le CGAAER joue un rôle structurant d'appui à la gestion des risques et des crises dans l'ensemble du champ de compétence du ministère chargé de l'agriculture. En amont de la crise, il mène des missions de conseil et de prospective concourant à une meilleure anticipation par les pouvoirs publics. Il est régulièrement missionné à l'issue d'une crise pour procéder à un retour d'expérience, en dégager les enseignements pertinents et recommander des actions. Il peut enfin être mobilisé en situation de crise, en apportant son expertise.

Qu'il s'agisse de risques climatiques, de risques au carrefour des santés humaine, animale, végétale et écosystémique (approche « une seule santé »), de risques structurels ou conjoncturels à même de déstabiliser l'économie des filières agricoles et agroalimentaires ou encore de risques examinés lors de missions d'audit interne (financiers, structurels, organisationnels …), le CGAAER contribue activement au renforcement des dispositifs d'identification, de prévention et de gestion des nombreux risques auxquels le ministère est confronté. Quelques exemples viennent illustrer ces actions.

Gestion de crise : exemple du cyclone Chido à Mayotte

Le 14 décembre 2024, Mayotte a été frappée par le cyclone tropical intense Chido. L'impact a été particulièrement important pour les raisons suivantes :

- Mayotte est rarement touchée par les cyclones qui s'affaiblissent souvent au passage de Madagascar ;
- l'habitation n'est pas conçue pour résister aux cyclones ;
- l'œil du cyclone, en bordure duquel les vents sont les plus destructeurs, est passé sur l'île ; Anjouan qui n'est située qu'à 70 km de Mayotte n'a connu que peu de destructions.

Ainsi, la totalité des habitats informels très nombreux à Mayotte ont été détruits ; la quasi-totalité des toits des habitations formelles se sont envolés alors que les pluies cycloniques sont très importantes. Comme habituellement dans ces situations, le ministère de l'Intérieur met en place immédiatement à Beauvau une cellule de crise qui se réunit tous les jours avec une cellule miroir sous l'égide du préfet de zone, à la Réunion, et du préfet de Mayotte. L'ensemble des ministères sont présents et notamment le ministère chargé de l'agriculture, les premiers retours faisant état d'une destruction quasi-totale des exploitations agricoles traditionnelles.

La première urgence est de mettre en place une cellule de soutien auprès de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt (DAAF), assurant la coordination avec l'ensemble des directions générales du ministère et de ses établissements publics. La coordination de cette cellule est confiée au CGAAER à la suite d'une demande de la secrétaire générale du ministère en charge de l'agriculture, haute fonctionnaire de défense et de sécurité, et du cabinet de la ministre.

Les contacts avec la DAAF sont quotidiens dès le 15 décembre et la cellule de soutien se réunit à une fréquence hebdomadaire. Les problèmes sont nombreux et immédiats : prise de contact avec l'ensemble des personnels alors que les communications tardent à être rétablies et que le bilan humain est inconnu ; les réseaux sont détruits ; le bilan des dégradations au niveau des locaux professionnels exploités par le ministère doit être établi ; problèmes d'alimentation de la population et des animaux d'élevage ; mise en place des procédures d'aides d'urgence aux agriculteurs ; gestion des cas particuliers nécessitant des rapatriements en urgence alors que l'aéroport est fermé, que seuls les vols militaires peuvent se poser et que les liaisons maritimes sont suspendues ; procédures de fin de gestion budgétaire.

Malgré la période des fêtes qui engendre de nombreuses absences, la réactivité des services de l'État est exceptionnelle : réunions quotidiennes de la cellule de crise avec participation importante de l'ensemble des cabinets et services ministériels, visites sur place du Premier ministre et du président de la République, mise en place d'un pont aérien par des avions militaires à partir de la Réunion, très forte réactivité et résilience des agents de l'État à la DAAF et au lycée agricole. Le cabinet du Premier ministre arbitre la prise en charge budgétaire des dépenses et déclenche la procédure pour faire appel au fonds de secours de l'Union européenne.

Une fois la période de crise passée, une mission inter-inspections réunissant six inspections générales, dont le CGAAER, a été mise en place pour évaluer les dégâts et les besoins. En parallèle, un membre du CGAAER est envoyé sur place pour renforcer les services de la DAAF à mettre en place des aides d'urgence aux agriculteurs puis à gérer des dossiers FEADER en fin de programmation.

La solidarité a été importante de la part d'organisations non gouvernementales (World central kitchen, Croix-Rouge) et de groupes privés, mais aussi des agriculteurs de la Réunion qui ont envoyé du fourrage pour les animaux, ainsi que des fruits et des légumes.

Le CGAAER, par sa réactivité et ses connaissances des différentes parties prenantes et des leviers à actionner dans ce type de crise, a pu coordonner l'ensemble du soutien aux agents de la DAAF, à ceux du lycée agricole et à leurs élèves, aux agriculteurs et a pu également contribuer à assurer l'alimentation de la population mahoraise le temps que le potentiel local de production se reconstitue.

L'agriculture biologique en crise structurelle ou conjoncturelle ?

Après une hausse continue jusqu'aux années COVID pour atteindre jusqu'à 10 % de la surface agricole utile, la production issue de l'agriculture biologique (AB), encouragée par les pouvoirs publics en raison de ses aménités, connaît depuis lors une baisse régulière.

Si en 2021-2022, la consommation a baissé en raison d'une inflation élevée, elle ne repart pas significativement, alors même que l'inflation est redevenue très mesurée. Ce phénomène s'observe en particulier par un repli des ventes de produits issus de l'AB dans la grande distribution avec une baisse de 5,4 % en 2024 qui a fait chuter à 47,7 % la part des produits AB dans ce type de distribution à comparer à l'ensemble des produits alimentaires.

La mission conduite par le CGAAER considère que les difficultés actuelles sont structurelles en raison de volumes de productions inadaptés aux besoins et d'un manque de compétitivité par rapport à nos voisins et par rapport aux produits conventionnels.

Pour y remédier, la mission suggère que les organisations professionnelles s'impliquent davantage dans la gouvernance de l'AB.

Elle estime qu'avec une meilleure régulation des marchés, une sélectivité accrue des aides publiques et une rémunération hors marché des bénéfices apportées par la production AB, la compétitivité par rapport aux prix s'en trouverait améliorée.

Crises sanitaires
vaccination et disponibilité des vaccins

Le développement des maladies vectorielles a motivé une mission du CGAAER sur les banques d'antigènes de vaccin. Après un état des lieux de l'existant et des innovations au service du diagnostic et de la vaccination, les missionnés invitent à considérer le concept de Banque biologique à vocation vaccinale (B2V2) dans un écosystème complet (scientifique, économique, sociologique et de communication).

Une approche classique montre que, pour une nouvelle maladie, le développement et la création d'une B2V2 puis d'un vaccin nécessitent environ 7 ans. Le passage à une pratique systémique avec utilisation de la nouvelle technologie des plates-formes vaccinales, montre qu'il est possible de mettre sur le marché une nouvelle valence vaccinale en seulement 1 an. La pleine exploitation de cette performance nécessite toutefois d'avancer sur la recherche, la gouvernance de la prévention des crises, et la communication autour des vaccins et de la vaccination.

OBJECTIF

Passer d'une durée de 7 ans entre l'identification d'une nouvelle maladie d'intérêt et la possibilité d'opérer une campagne de vaccination à grande échelle **à une réactivité annuelle** en utilisant le concept de plate-forme vaccinale et l'adaptation annuelle du vaccin (comme cela se fait en grippe humaine) associée à une communication adaptée.

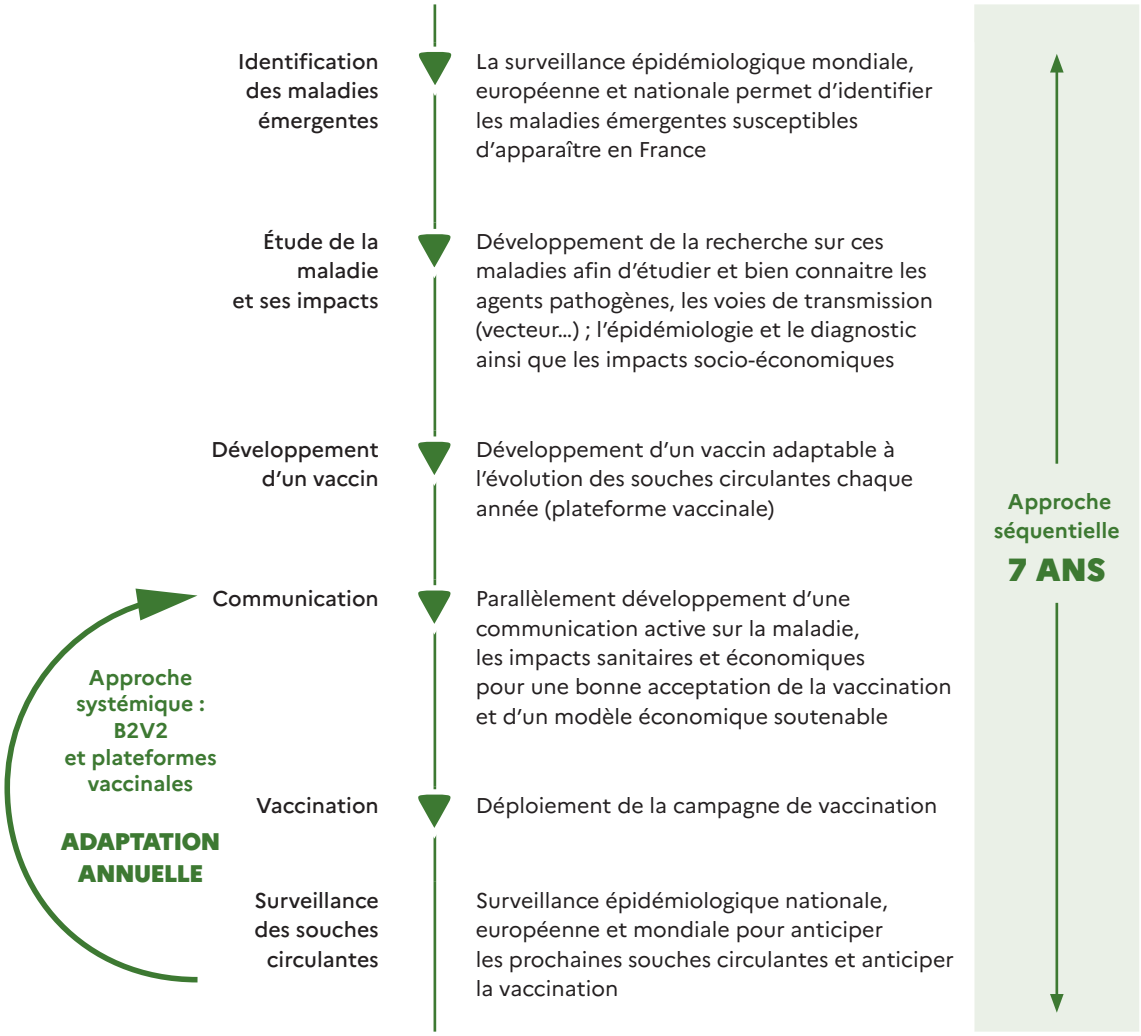

La résistance aux médicaments antiparasitaires : impacts sur les animaux en France

La résistance aux médicaments antiparasitaires, bien que moins médiatisée que l'antibiorésistance, représente une menace croissante pour la santé animale comme humaine, l'environnement, et l'économie de l'élevage avec un coût annuel des infections parasitaires en Europe estimé à 1,8 à 2,7 milliards d'euros, dont 80 % lié aux pertes de production. En France, les filières équine et laitière petits ruminants, sont confrontées à des impasses thérapeutiques.

Le sous-dosage, les traitements systématiques non ciblés, la rotation insuffisante des molécules favorisent la sélection de parasites résistants. De plus, le manque de médicaments disponibles dans certaines filières ou l'absence de tests standardisés et de réseau national de surveillance limitent les moyens d'action contre ce phénomène.

Dans ce contexte, le CGAAER a été sollicité pour réaliser une mission d'expertise sur ce problème de résistance et ses impacts, sur les animaux domestiques. Le rapport recommande de :
- renforcer la surveillance par la création d'un observatoire national des résistances, prioritairement pour les petits ruminants et équins, en standardisant des tests de diagnostics, en développant des kits de terrain, et en rendant obligatoire la déclaration des ventes d'antiparasitaires ;
- limiter les pratiques à risque, en encadrant mieux la délivrance d'antiparasitaires, en renforçant les contrôles, surtout avec le développement de la vente en ligne, en restreignant les formulations « topiques » qui favorisent le sous-dosage, et en formant les éleveurs et vétérinaires aux stratégies intégrées (gestion des pâturages, rotation des molécules, analyses coproscopiques, traitements ciblés sélectifs) ;
- sensibiliser les acteurs grâce à des campagnes de sensibilisation inspirées de la lutte contre l'antibiorésistance, et l'intégration de cette problématique dans les référentiels d'enseignement agricole et les plans sanitaires d'élevage ;
- soutenir la recherche et notamment le développement des alternatives (vaccins, solutions naturelles) et l'évaluation de l'impact des résistances sur la biodiversité et la santé publique.

INTERVIEW

Pierre Regnault de la Mothe,

Préfet des Pyrénées-Orientales

La crise viticole

La viticulture française est en crise dans de nombreux territoires. Votre département est particulièrement touché. Pouvez-vous nous décrire la situation dans les Pyrénées-Orientales ?

La situation est en effet préoccupante. J'ai été très frappé, dès ma prise de poste à la fin de l'été 2025, par la profonde inquiétude de nombreux viticulteurs, qui n'arrivent plus à se rémunérer suffisamment pour subvenir à leurs besoins et qui se résignent à l'arrachage. Ces inquiétudes reposent sur une réalité : sécheresse, chute des rendements, division par quatre des volumes de production en vingt ans, division par deux des surfaces plantées, baisse de la consommation.
Dans le département, cette crise est ressentie et partagée par l'ensemble des acteurs, qui savent que l'avenir de la viticulture est indissociable de celui du territoire tout entier. Elle représente 70 % des exploitations du département et constitue un pilier économique, paysager et culturel, puisque c'est dans les Pyrénées-Orientales, qu'au XIIIe siècle, Arnaud de Villeneuve a mis au point le mutage, donnant naissance au vin doux naturel.
La vigne joue également un rôle essentiel en matière de prévention des incendies et d'aménagement du territoire.

Pourquoi avoir lancé les Assises de la viticulture ?

Les indicateurs que j'ai évoqués traduisent une fragilisation de la filière, mais ils ne sont pas une fatalité. Ils appellent en revanche une mobilisation collective et une adaptation de nos modes d'action.
L'État, à plusieurs reprises, a répondu à l'urgence par des aides et des dispositifs d'accompagnement qui ont permis à de nombreuses exploitations de tenir. Ces réponses étaient nécessaires, mais ne suffisent pas à elles seules : pour redonner des perspectives durables à la filière, il fallait s'inscrire dans une démarche collective de long terme.
C'est dans cet esprit que j'ai organisé les Assises de la viticulture, afin de réunir l'ensemble des acteurs autour de la table, tenir un discours de vérité, et créer les conditions pour que la profession puisse être force de proposition, en faisant valoir sa vision et son dynamisme.

Comment les avez-vous organisées ?

Une séance plénière s'est tenue à la fin du mois d'octobre, réunissant vignerons indépendants, coopératives, élus, services de l'État et acteurs du tourisme et de la restauration autour de plusieurs tables rondes pour poser les constats et débattre des solutions possibles.
Elle a abouti au lancement de cinq groupes de travail thématiques : avenir des coopératives, performance économique des exploitations et des entreprises viticoles, adaptation au changement climatique, aménagement du territoire et réglementation. J'ai par la suite ajouté un groupe de travail sur l'œnotourisme vu le caractère structurant de cette activité, mêlant les deux secteurs d'activité principaux du département.
Leurs travaux nourriront un plan d'action départemental, qui sera annoncé au printemps 2026.

Pourquoi avoir fait appel au CGAAER et qu'en attendez-vous sur les caves coopératives viticoles en particulier ?

Lors de la séance plénière d'octobre, la transformation des coopératives est apparue comme une priorité. Elles doivent aujourd'hui engager des évolutions profondes pour renforcer leur compétitivité et leur durabilité.
J'ai donc souhaité faire appel au CGAAER dans le cadre d'une « mission flash », afin de bénéficier d'un regard extérieur, indépendant et expert, qui permette d'analyser objectivement la situation et de formuler des pistes d'action concrètes.
Je tiens à remercier les membres du CGAAER pour leurs travaux, qui nous aideront à bâtir des scénarios réalistes et ambitieux pour l'avenir des caves coopératives et, plus largement, de la viticulture catalane.

Une agriculture résiliente : enjeux et leviers

Changement climatique, conflits armés, tensions géopolitiques et économiques entraînent des risques importants pour l'agriculture. En 2025, le CGAAER a mis son expertise au service du renforcement de sa résilience en réalisant des analyses thématiques et territoriales. Ce chapitre explore ainsi les leviers de la sobriété hydrique, tant pour les industries que pour les exploitations, tout en évaluant les dynamiques du biocontrôle comme alternative durable aux intrants. Enfin, l'exemple de la reconstruction des Corbières après les incendies souligne l'importance de repenser l'aménagement des territoires pour accroître leur robustesse face aux futurs aléas.

La sobriété hydrique : un enjeu majeur pour l'agriculture et l'agroalimentaire

La répétition des épisodes de sécheresse entre 2019 à 2022 a mis en lumière la vulnérabilité des filières agricoles et agroalimentaires face à la raréfaction de la ressource en eau et aux restrictions d'usage qui en découlent. La sobriété hydrique constitue désormais un défi pour ces secteurs contraints à faire évoluer leurs pratiques. Le CGAAER a conduit deux missions d'expertise sur cette thématique en 2025.

Publié en avril, un premier rapport s'intéresse au cadre réglementaire relatif à la réutilisation des eaux dans les industries agroalimentaires (IAA) adopté en 2024 par les autorités françaises et visant à réduire les prélèvements en eau potable dans ce secteur. Son déploiement soulève, en effet, de nombreuses interrogations, tant du côté des professionnels que des services chargés de l'inspection sanitaire, notamment en matière d'évaluation des plans de maîtrise sanitaire proposés par les industriels. Pour y répondre, le rapport propose une première maquette d'un vade-mecum spécifique à la thématique « eau » dans les IAA couvrant les étapes indispensables de la méthode pour analyser un dossier et en identifier les points sensibles. Il établit également les contours d'un dispositif d'accompagnement des agents de contrôle afin de les faire monter en compétences sur cette thématique, prévoyant, entre autres, la reconnaissance de références techniques et leur partage avec les professionnels. L'examen du dispositif réglementaire français prévu en 2026 sera l'occasion de lever les imprécisions et incohérences qui pourraient subsister et mesurer la portée des actions correctives mises en œuvre par l'État.

Un second rapport, publié en décembre 2025, met en avant une vingtaine de projets agricoles et agroalimentaires ayant réussi à concilier sobriété hydrique et enjeux de souveraineté alimentaire et identifie les facteurs ayant contribué à leur succès. L'analyse conduite par le CGAAER montre que la réduction de l'impact de l'agriculture sur la ressource en eau n'est souvent qu'une résultante d'actions visant d'autres objectifs (maintien de revenus, maîtrise des risques, etc.) et confirme, de fait, l'intérêt des approches globales des systèmes agricoles. Elle souligne, par ailleurs, le besoin d'une vision et d'une stratégie à long terme, d'une réflexion globale sur les usages de l'eau ainsi que d'une approche coconstruite avec différents partenaires. Enfin, elle identifie plusieurs difficultés liées à la réglementation actuelle, notamment en termes d'achat public ou d'usages circulaires de l'eau, qui freinent le développement d'initiatives vertueuses en matière de sobriété hydrique. Le rapport formule sept recommandations adressées aux services de l'État et au réseau des chambres d'agriculture visant notamment à communiquer davantage autour des initiatives territoriales réussies et inspirantes, à sensibiliser les élus locaux aux enjeux de la sobriété hydrique et de la souveraineté alimentaire pour les inviter à utiliser pleinement leurs prérogatives ainsi qu'à lever plusieurs freins réglementaires et administratifs.

Ces deux rapports témoignent de la prise de conscience des entreprises agricoles et agroalimentaires face aux enjeux croissants d'accès à l'eau et d'usage raisonné de cette ressource mais également de leur pleine mobilisation en faveur de la sobriété hydrique. Face à l'accélération des phénomènes naturels et climatiques, l'État et ses services doivent se montrer réactifs, accompagner la prise de risque de ces porteurs de projets et encourager l'aménagement équilibré des territoires par les collectivités locales. Les recommandations émises par le CGAAER sur cette thématique en 2025 répondent à ces objectifs.

Les prairies permanentes : des surfaces en déclin au cœur des politiques publiques agricoles, climatiques et environnementales

Couvrant actuellement près de 10,4 millions d'hectares en France métropolitaine, soit 23 % du territoire, les surfaces en prairies permanentes[1] jouent un rôle central en matière d'élevage et demeurent des éléments constitutifs de nombreux paysages. Abritant une biodiversité spécifique et souvent menacée, stockant du carbone et régulant le cycle de l'eau, elles rendent, par ailleurs, de nombreux services écosystémiques ; elles se trouvent donc au cœur des politiques publiques agricoles, climatiques et de protection de la biodiversité.

En dépit de leurs multiples intérêts, ces surfaces ont tendance à diminuer depuis 2000, notamment dans les régions Bretagne, Normandie et Pays-de-Loire. Cette dynamique s'explique en grande partie par le recul de l'élevage et son intensification, la déprise agricole, ainsi que par l'artificialisation croissante des sols.

Dans l'objectif de mieux les préserver dans l'avenir, le CGAAER a été saisi pour évaluer la prise en compte des prairies permanentes dans l'actuelle Politique agricole commune (PAC) et formuler des recommandations en vue de la réforme de la PAC post-2027.

La mission s'est d'abord intéressée aux deux mesures de conditionnalité de l'actuelle PAC dédiées à la préservation des prairies permanentes. Elle conclut, d'une part, à la complexité et l'inefficacité de la mesure de conditionnalité Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) 1 « maintien des prairies permanentes » et, d'autre part, à la plus-value insuffisante de la BCAE 9 « protection des prairies sensibles dans les zones Natura 2000 » par rapport à la législation environnementale. Elle observe, par ailleurs, que l'éco-régime, en encourageant le non-labour, constitue un soutien aux pratiques vertueuses plutôt qu'un soutien direct aux prairies, et que l'indemnité compensatoire de handicaps naturels contribue indirectement à leur maintien. Enfin, elle souligne que les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) restent des outils intéressants, mais ne constituent pas un dispositif de masse.

La mission a également conduit une comparaison avec les dispositifs mis en œuvre par d'autres États membres de l'Union européenne aux mêmes fins, et a conclu sur la diversité des approches existantes en matière de définition et de gestion des prairies permanentes.

Elle en a tiré plusieurs enseignements pour les politiques publiques nationales et recommande, en vue de la prochaine programmation de la PAC, de :

- réviser la définition administrative des prairies permanentes, en portant la durée minimale de bascule d'une prairie temporaire en prairie permanente de cinq à sept ans ;
- remplacer la BCAE 1 par un dispositif incitatif ou, à défaut, de retenir un ratio national ;
- supprimer la BCAE 9 dont les objectifs sont déjà atteints par les exigences réglementaires en matière de gestion de la conditionnalité ;
- mettre en place un dispositif incitatif en faveur des prairies permanentes au sein des éco-régimes, soit sous forme d'aide surfacique, soit sous forme de bonus.

Enfin, soulignant l'importance des prairies permanentes, elle propose que ces mesures s'insèrent dans une approche plus large et soutenue politiquement, visant à mettre en place un « plan prairies ». Ce plan s'attacherait, au-delà des aides PAC, à proposer un panel d'autres mesures, dont la formation et l'accompagnement des agriculteurs et la recherche-développement sur la production et la gestion de l'herbe dans une optique d'adaptation au changement climatique.

1. Selon le règlement européen n° 2021/2115, on entend par « prairies permanentes » les « terres consacrées à la production d'herbe ou d'autres plantes fourragères herbacées (ensemencées ou naturelles) qui ne font pas partie du système de rotation des cultures de l'exploitation depuis cinq ans au moins et, lorsque les États membres le décident, qui n'ont pas été labourées, ou travaillées, ou réensemencées avec différents types d'herbes ou autres plantes fourragères, depuis cinq ans au moins ».

Repenser l'aménagement d'un territoire sinistré par un incendie pour l'adapter aux effets du changement climatique : l'exemple des Corbières

Le 5 août 2025, le département de l'Aude a été victime d'un incendie majeur qui a parcouru environ 16 000 hectares et en a détruit plus de 11 000.

Devant l'ampleur du sinistre, le Premier ministre a sollicité, dès le début du mois de septembre 2025, le CGAAER et l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) pour conduire une mission d'appui au préfet de l'Aude afin de construire une vision partagée de l'avenir de ce territoire meurtri et bâtir un plan d'action à court, moyen et long terme.

Des entretiens avec plus de 200 acteurs du territoire (élus, agriculteurs, viticulteurs, forestiers, services de l'État, associations, etc.), complétés par des ateliers participatifs, ont tout d'abord permis d'établir un diagnostic partagé de la situation et de faire émerger un constat commun : le territoire regorge d'initiatives, mais souffre d'un manque de cohérence d'ensemble et de capacité à transformer les projets en actions opérationnelles.

L'analyse met en évidence l'absence d'une lecture collective du territoire, notamment sur quatre dimensions-clés : l'occupation réelle des sols, le foncier mobilisable, la ressource en eau et les zones de risques. Conditionnant la capacité à définir des zonages partagés, à articuler les actions, notamment en matière d'urbanisme, de gestion forestière, de pastoralisme et d'agriculture, la cartographie constitue un outil central d'aide à la décision.

Enfin, afin de structurer l'action dans la durée, la mission a proposé une stratégie articulée autour de quatre axes complémentaires répondant à des enjeux clairement identifiés : renforcer la gouvernance et l'ingénierie territoriale, organiser une gestion collective de l'eau, recomposer les usages et les activités pour accroître la résilience face au changement climatique, et renforcer l'attractivité du territoire pour les habitants comme pour les visiteurs.

Fruits d'un ambitieux travail de concertation, les 21 mesures du plan proposé permettent de transformer le traumatisme de l'incendie en levier de recomposition territoriale. L'ambition est de faire des Corbières un territoire pilote, capable d'expérimenter des solutions adaptées à ses contraintes climatiques et d'engager une trajectoire de résilience réaliste, progressive et collective, déclinable dans tout autre territoire de l'arc méditerranéen présentant les mêmes contraintes.

INTERVIEW

Alain Bucquet,

préfet de l'Aude

La reconstruction d'un territoire

Quelle a été la genèse de cette mission et qu'en attendiez-vous ?

Avant même de prendre mes fonctions de préfet de l'Aude, le 25 août 2025, j'ai plaidé auprès du cabinet du Premier ministre pour bénéficier des travaux d'une mission interministérielle venant en appui des services engagés dans la reconstruction des Corbières. Même sans être encore en fonction dans l'Aude, j'avais en effet acquis la conviction que le sinistre de Ribaute constituait un défi immense pour l'action publique locale et, au-delà, par sa force d'exemple, pour l'ensemble des territoires méditerranéens exposés aux aléas climatiques. Ce faisant, il m'apparaissait évident que, pour assurer la reconstruction de ce territoire dévasté, les services de l'État auraient besoin d'une expertise de haut niveau et de compétences plurielles pour définir les priorités d'action de toutes les collectivités publiques dans cette phase de reconstruction, déterminer les conditions de réussite pour permettre au territoire non seulement de panser ses plaies, mais de ressortir plus fort, plus résilient de ce drame, et nous aider à formuler nos besoins auprès des autorités centrales en responsabilité.

Quels ont été les enjeux de la mission, la méthode déployée et les difficultés rencontrées ?

Dans sa lettre de mission aux inspecteurs du CGAAER et de l'IGEDD, le Premier ministre, M. François Bayrou, avait alors insisté sur deux impératifs dont la conciliation relevait d'un tour de force de la part des intéressés. D'abord, il a fixé à la mission des champs d'investigation extrêmement vastes, l'invitant à aller bien au-delà de la nature du sinistre en elle-même ; il fallait en effet, non seulement que la mission couvre un large spectre de politiques publiques d'aménagement du territoire (agriculture, défense incendie, déploiement des énergies renouvelables, etc.), mais aussi qu'elle aille au contact d'un très grand nombre d'acteurs – près de 200 ! Ensuite, le Premier ministre a fixé un calendrier de restitution très ambitieux aux inspecteurs généraux, leurs conclusions devant être rendues avant la fin d'année 2025. Ce laps de temps était très court compte tenu de l'ampleur de la tâche à accomplir mais, en même temps, il était nécessaire pour donner des gages d'action au territoire, en mettant rapidement en ordre de bataille afin qu'un tel drame ne se reproduise pas à la prochaine saison estivale. Sur ces deux aspects, les inspecteurs généraux ont parfaitement rempli les objectifs qui leur avaient été fixés.

Comment ont été reçues les conclusions de la mission et quelles en seront les suites ?

La restitution des travaux de la mission interministérielle s'est faite deux mois presque jour pour jour après son installation, devant l'ensemble des acteurs du territoire. Les échanges et réactions ont été apaisés, constructifs et globalement consensuels, quand bien même certaines propositions constitueront, une fois mises en œuvre, un profond bouleversement. Surtout, au-delà du contenu des travaux, la réussite de la mission tient, à mon avis, à un élément plus profond : chacun, dans sa sensibilité, dans son rapport au sinistre, dans sa vision du territoire, a eu le sentiment d'être écouté et respecté ; ce faisant, chacun a trouvé un moyen de se remobiliser pour le territoire et d'espérer, ce qui, après un tel drame, n'allait pas de soi.
À présent que les conclusions de la mission ont été rendues, il nous revient de mettre en œuvre ce que nous appelons désormais le plan « Corbières 2030 ». Certaines actions relèvent essentiellement du niveau local ; d'autres nécessitent des arbitrages à haut niveau et c'est leur négociation qui nous occupe en ces premiers jours de l'année 2026.

Le biocontrôle ouvre de nouvelles voies

La Stratégie nationale pour le développement du biocontrôle (SNDB), mise en place en 2020, vise à encourager l'usage de solutions fondées sur des processus naturels pour limiter les bioagresseurs et diversifier les modes de protection des cultures, dans un contexte où les solutions de biocontrôle sont de plus en plus sollicitées pour accompagner une transition agricole conciliant réduction des produits phytosanitaires et compétitivité des filières. En 2025, le CGAAER a conduit une mission d'évaluation afin d'en analyser les acquis, d'en identifier les limites et de contribuer à la préparation de sa prochaine version, attendue en 2026.

L'analyse du marché français montre une dynamique réelle, mais encore fragile. En 2024, le commerce des produits de biocontrôle a atteint 308 M€ de ventes, soit 12 % du marché de la protection des plantes. Cette progression s'inscrit dans un contexte de forte pression sanitaire, mais la part de marché reste fluctuante selon les années et les filières. Alors que le potentiel économique est estimé à plus de 2 milliards d'euros, la diffusion des solutions semblait s'être ralentie depuis 2020, soulignant l'enjeu stratégique pour la politique publique.

Le biocontrôle recouvre plusieurs approches complémentaires. Le contrôle biologique par introduction-acclimatation vise à installer durablement des auxiliaires régulant les ravageurs, avec des succès, notamment contre le cynips du châtaignier, et des expérimentations en cours pour d'autres bioagresseurs. La technique de l'insecte stérile, fondée sur la libération de mâles stériles, offre également des perspectives intéressantes pour certains insectes nuisibles.

Les innovations récentes se concentrent principalement sur deux domaines. L'écologie chimique permet d'identifier des molécules attractives ou répulsives, telles que les phéromones, afin de développer des solutions ciblées. Les travaux sur le microbiote végétal et la lutte biologique par conservation, notamment par l'INRAE, visent à identifier les pratiques culturales capables de favoriser la présence d'un microbiote naturellement bénéfique, par exemple pour limiter les attaques de mildiou en viticulture. Parallèlement, l'étude des souches de levures et de champignons associées aux plantes ouvre la voie au développement de produits de protection capables de « renforcer » ces microbiotes favorables. Ces deux approches s'inscrivent dans la lutte biologique par conservation, qui consiste à renforcer les régulations naturelles déjà présentes dans les parcelles ou dans le paysage, en s'appuyant sur des modèles développés par l'INRAE et les instituts techniques.

Malgré ce dynamisme scientifique, le cadre réglementaire constitue le principal frein. En l'absence de définition européenne spécifique, les produits de biocontrôle restent soumis aux procédures applicables aux produits phytosanitaires conventionnels, caractérisées par des délais longs et des coûts élevés, peu compatibles avec le modèle économique des startups. Cette situation conduit parfois à orienter les innovations vers d'autres statuts ou vers des marchés hors Union européenne. En novembre, les eurodéputés des commissions Agriculture et Environnement ont ainsi appelé à l'adoption d'une définition juridique claire et de procédures d'autorisation accélérées.

Enfin, le déploiement des solutions sur le terrain nécessite une structuration territoriale renforcée. Les initiatives régionales apportent une réelle valeur ajoutée, mais demeurent hétérogènes et insuffisamment articulées avec la SNDB. La future stratégie devra mieux coordonner ces dynamiques avec le Grand défi biocontrôle et biostimulation pour l'agroécologie afin d'assurer cohérence nationale et efficacité opérationnelle. Le CGAAER sera de nouveau mobilisé en 2026 pour appuyer la DGAL dans la révision de la SNDB et contribuer à une transition vers une agriculture moins dépendante des produits phytopharmaceutiques.

Alimentation et santé, souveraineté alimentaire

Sécurité alimentaire et sécurité sanitaire et nutritionnelle de l'alimentation constituent deux priorités majeures de l'action publique. En 2025 le CGAAER a travaillé notamment sur l'efficacité des plans en faveur du renforcement de la qualité nutritionnelle de l'alimentation ainsi que les enjeux de compétitivité des filières, gage du renforcement de la souveraineté alimentaire de la France.

Alimentation santé : évaluation interministérielle des actions du PNNS et du PNA

Alimentation et nutrition sont à la croisée d'enjeux essentiels : elles ont un impact majeur sur la santé des populations, l'environnement et le climat. Elles représentent également des secteurs d'activité cruciaux pour l'économie, l'emploi et la souveraineté. Elles ont enfin une dimension sociale et économique forte liée à l'accessibilité de l'alimentation et à la nécessité d'assurer un revenu suffisant aux acteurs des filières agricole et agroalimentaire. Associée au plaisir, à la culture et à la tradition, parfois considérée comme un art de vivre ou comme un élément de bien-être, l'alimentation peut également contribuer au surpoids, à l'obésité, au diabète et aux maladies cardio-vasculaires.

Les constats issus des plus récentes données sur les maladies dont l'alimentation est un déterminant majeur sont inquiétants : hausse régulière du surpoids et de l'obésité qui touche en 2024 plus de 18 % des adultes, soit près de 10 millions de personnes, et environ 4 % des enfants. Le constat est le même pour les maladies chroniques, comme le diabète ou les maladies cardiovasculaires. Dans les outre-mer, la prévalence de ces maladies est encore plus alarmante.

Pour contribuer à lutter contre cette évolution le Gouvernement met en œuvre une politique intégrée de l'alimentation déclinée principalement par le Programme national nutrition santé (PNNS) et le Programme national de l'alimentation (PNA). Les ministres chargés de l'agriculture, de l'environnement et de la santé ont demandé au CGAAER et à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) d'évaluer les actions du quatrième PNNS et du troisième PNA mises en œuvre entre 2017 et 2024 et de formuler des recommandations pour les éditions suivantes de ces programmes qui devront être en cohérence avec les orientations de la future Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC).

La mission a souligné les avancées que ces programmes ont permises en matière de renforcement de l'information et d'accompagnement des consommateurs, avec le déploiement du Nutri-score par exemple, ou de dynamiques territoriales avec la mise en place et le soutien des projets alimentaires territoriaux (PAT).

Si elle a pu, par ailleurs, constater la diversité des approches retenues pour réduire les facteurs de risques dégradant l'état nutritionnel de la population, elle a identifié un déséquilibre entre des leviers portant sur l'environnement alimentaire (notamment la qualité de l'offre et le marketing) réputés efficaces, mais peu mobilisés, et de nombreuses actions sur les comportements individuels mais dont l'impact est limité.

La mission a également constaté l'absence de données de santé disponibles et actualisées qui obère la possibilité de choix éclairé concernant les actions à mettre en place et de mesure de leur impact réel.

La mission a notamment recommandé de :

- renforcer les actions visant à limiter la consommation d'aliments ultra-transformés, les teneurs en sel, sucres, graisses et additifs dans les aliments et en soutenant fortement l'agriculture biologique ;
- prendre en compte le risque chimique associé à l'alimentation (pesticides, contaminants environnementaux, emballages plastiques, perturbateurs endocriniens) ;
- développer un outil de production et de collecte régulière de données de santé de la population ;
- œuvrer à la pérennisation des projets alimentaires territoriaux (PAT) en sécurisant leur financement tout en veillant à leur évaluation régulière ;
- réduire les inégalités nutritionnelles sociales et territoriales sur le territoire métropolitain et ultramarin ;
- sécuriser l'aide alimentaire en nature de produits sains et durables pour les publics les plus précaires et soutenir les expérimentations de monétarisation de l'aide ;
- intégrer pleinement les risques climatiques et environnementaux dans les deux programmes.

Compétitivité des filières

En 2025, la compétitivité des filières agricoles françaises se trouve à un carrefour stratégique. Entre pression économique, transition écologique et attentes sociétales croissantes, les acteurs du secteur doivent concilier performance et durabilité. Dans un contexte marqué par la volatilité des marchés, les défis climatiques et la concurrence internationale, la France, première puissance agricole européenne, doit renforcer ses atouts pour préserver sa souveraineté alimentaire, ses parts de marchés à l'international tout en répondant aux exigences d'une agriculture plus durable.

La compétitivité ne se mesure plus uniquement à l'aune des rendements ou des coûts de production. Elle prend en compte des critères environnementaux, sociaux et territoriaux et nécessite une vision systémique intégrant l'autonomie des exploitations, l'innovation et la résilience climatique. Elle passe également par une coordination accrue entre les maillons des filières. De l'amont (sélection, semences) à l'aval (transformation, distribution), chaque acteur doit être impliqué dans une démarche collective. Les outils numériques, comme l'agriculture de précision ou les plateformes de traçabilité, offrent des opportunités pour optimiser les processus et renforcer la transparence, un atout face à des consommateurs de plus en plus exigeants. Une agriculture compétitive en 2026 sera celle qui saura allier performance économique, adaptation aux changements climatiques et création de valeur sur les territoires.

Des travaux du CGAAER ont largement été consacrés à l'économie des filières agricoles et agroalimentaires y compris l'agriculture biologique, et à leur compétitivité, de l'amont des productions jusqu'à leur commercialisation.

De la génétique des ruminants…

Très structurée depuis le début des années 60, la sélection animale a permis d'assurer une productivité animale de haut niveau tout en conservant une diversité génétique significative. Or les nouveaux apports, tels que l'analyse génomique conjugués aux évolutions réglementaires européennes conduisent à transformer radicalement l'organisation du secteur.

Une mission du CGAAER s'est penchée sur la question et a recommandé de mettre en place une nouvelle organisation politique en sus des comités techniques existants pour bâtir une stratégie et un pilotage partagés. Celle-ci permettrait de mieux intégrer la dimension génétique aux maillons aval de la filière et de mieux prendre en compte la dimension financière à tous les niveaux.

...A la sélection végétale

La filière semences et plants française, leader mondial, occupe une place particulière en raison de son caractère éminemment stratégique. Le CGAAER y contribue significativement par son implication au sein du comité technique permanent de la sélection des semences et plants (CTPS). [Voir entretien]

Le contexte mondial, l'adaptation au changement climatique et la préoccupation de la souveraineté alimentaire

Avec une économie agricole qui ne cesse de se mondialiser depuis des décennies, la pandémie de COVID19 puis les conflits qui se multiplient, y compris aux portes de l'Europe, et bien sûr le changement climatique, la préoccupation de la souveraineté agroalimentaire devient prégnante. Sur ce sujet, le CGAAER a mené une mission sur la relocalisation des productions de fruits et légumes tels qu'agrumes, amandes ou olives. Ces productions sont pour partie importées de pays (Espagne, Italie, Maroc...) où le changement climatique, bien que marquant, ne conduit pas pour le moment à une réduction des volumes. Il est néanmoins pertinent d'examiner à quelles conditions la souveraineté alimentaire française pourrait être renforcée dans ce secteur.

Les conclusions de la mission conduisent à recommander de recueillir un maximum de données permettant d'optimiser les orientations de productions et les investissements avec les moyens financiers correspondants. En outre, accroître la part de consommation de produits « origine France » exige de renforcer la transparence et la robustesse de son affichage. Enfin, initier et déployer des « plans eau » pour sécuriser ces cultures reste incontournable.

Appuyer l'organisation des conférences de souveraineté alimentaire

Le 8 décembre 2025, la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire a lancé les conférences de la souveraineté alimentaire. Cette démarche a pour but de fixer de façon collective, les ambitions de la France en matière de souveraineté alimentaire. Trois membres du CGAAER apportent leur appui au coordinateur national pour conduire ce processus.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

DOSSIER DE PRESSE

Lancement des Conférences
de la souveraineté alimentaire
Lundi 8 décembre 2025

LE GRAND RÉVEIL ALIMENTAIRE

INTERVIEW

Fabrice Marty,

inspecteur général au CGAAER
et président du Comité technique permanent
de la sélection des plantes cultivées (CTPS)

Le comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées

Vous êtes le nouveau président du CTPS : pouvez-vous d'abord rappeler de quoi il s'agit ?

En Europe, pour être commercialisée, une variété végétale doit être inscrite sur un catalogue national. Le CTPS est l'instance consultative française qui émet des propositions d'inscription, variété par variété, sachant qu'un obtenteur peut s'adresser à n'importe quel autre État membre.
Pour être inscrite, une nouvelle variété doit être distincte, homogène et stable : distincte car il s'agit de ne pas inscrire une variété qui serait la jumelle d'une autre déjà présente, homogène et stable car la variété achetée et semée par l'agriculteur doit garder ses caractéristiques au fil des saisons, et dans les champs. Ceci favorise la diversité des variétés proposées.
Pour l'attester, le CTPS charge le groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) de recueillir des caractères essentiellement botaniques et parfois de résistances aux maladies. Ces éléments servent aussi à élaborer une carte d'identité pour chaque variété qui sert aussi à la délivrance européenne d'un certificat d'obtention végétale, enjeu majeur.

La deuxième série d'expérimentation pour les espèces agricoles est l'examen de la valeur agronomique, technologique et environnementale (VATE) en appui aux politiques publiques et aux marchés sur divers critères : rendement, mais aussi résistance au stress climatique, aux maladies pour réduire l'usage de pesticides, adaptation à l'agriculture biologique, maintien des ressources génétiques, aptitude à la transformation avec la teneur en protéine en orge, force boulangère du blé, réduction de la teneur en allergènes, mais aussi protection du patrimoine naturel des sols, etc...

En quoi la sélection végétale constitue-t-elle un enjeu public ?

Pour être inscrite, une variété doit faire mieux que celles déjà inscrites. Les critères de la VATE orientent le progrès vers l'intérêt collectif et public de notre territoire sur les plans économique, environnemental, santé publique, et écologique. Ce dispositif a permis des réussites exceptionnelles depuis 80 ans. Mais la sélection variétale s'inscrit dans le temps long. Il faut donc anticiper le mieux possible les diverses évolutions et concevoir très en amont les réponses aux nouvelles incertitudes.

Quel est le rôle du président du CTPS ?

Le président du CTPS préside le comité plénier et à ce titre coordonne et guide l'activité du collectif. Le CTPS est une instance participative composée à parité de l'administration, des scientifiques, de représentants de chaque maillon de la filière, et d'associations de consommateurs ou de défense de l'environnement. Le CTPS compte 17 sections représentant les diverses filières végétales cultivées ou exploitées. Il réunit plus de 800 membres et experts qui acceptent de se mobiliser pour l'intérêt collectif. Construit collectivement, le plan stratégique du CTPS « Semences & plants pour une agriculture durable » répond aux nouveaux défis en matière de production et de compétitivité, de préservation de l'environnement, d'adaptation au changement climatique, de protection des végétaux : il nourrit la réflexion stratégique du ministère sur ce secteur.

Quelle implication du CGAAER ?

Huit sections du CTPS sont présidées par un membre du CGAAER. Ceux-ci, par leur position d'inspecteurs et leur formation technique, apportent une distance et une indépendance par rapport aux différentes parties prenantes.

Efficience de l'État : bon usage des moyens publics

Dans un contexte de forte exigence de transparence et d'optimisation de l'usage des deniers publics, le CGAAER est mobilisé en assurant audits, conseil et évaluation pour renforcer l'efficience de l'action de l'État. Ce chapitre illustre la diversité des interventions menées en 2025 pour garantir le bon usage des moyens publics, qu'il s'agisse de sécuriser les processus internes ou de moderniser les relations avec les usagers. Il explore également la révolution numérique, portée par l'intelligence artificielle et la souveraineté des données, ainsi que l'évaluation stratégique d'opérateurs majeurs comme l'ONF. Enfin, il aborde les défis méthodologiques liés à l'évaluation de l'impact des dépenses publiques sur la biodiversité, au cœur des engagements environnementaux de la nation.

Optimiser l'action publique : la diversité des outils du CGAAER au service de la performance

En 2025, le CGAAER mobilise ses missions d'audit, de conseil et d'évaluation pour répondre aux impératifs de transparence et d'efficacité de l'action de l'État. Au-delà du contrôle de régularité, ces interventions constituent le socle de la vérification du bon usage des deniers publics. Elles visent à garantir que chaque euro investi soutient efficacement les politiques de souveraineté alimentaire et de transition écologique. Retour sur une année illustrant la mise en œuvre de ces leviers stratégiques au service de l'intérêt général.

L'audit : sécuriser les processus pour pérenniser l'action

L'audit est le fondement de la fiabilité des organisations grâce à la maîtrise des risques. L'audit du contrôle interne financier des écoles nationales vétérinaires (ENV) a ainsi souligné l'importance de relier la gestion financière aux enjeux « métiers ». La recommandation de généraliser des « contrats d'objectifs et de ressources » (COR) internes vise à responsabiliser chaque service, transformant le contrôle interne en un véritable outil de pilotage stratégique.

L'audit du programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) 2022 de la Chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes a examiné un budget de 8,8 M€, dont 50,4 % financés par le compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CASDAR). Ce programme a mobilisé 41 partenaires pour accompagner les transitions agricoles régionales. La mission a conclu à une assurance raisonnable quant à la bonne utilisation des fonds. Elle préconise d'optimiser la transparence en versant systématiquement les livrables techniques sur une plateforme collaborative accessible pour en faciliter la valorisation par les services de l'État.

La mission de conseil : éclairer la décision stratégique

Le conseil apporte l'expertise nécessaire pour ajuster la cible des politiques publiques. La mission sur la crise de l'agriculture biologique a démontré que le soutien public ne pouvait plus se limiter à des aides à la conversion. Pour garantir l'efficience des fonds, elle recommande de réorienter l'effort vers la compétitivité de l'agriculture biologique et de structurer l'aval des filières afin d'éviter le gaspillage de subventions privées de débouchés marchands.

La mission flash sur les contrôles de l'Office français de la biodiversité (OFB) illustre ce rôle dans l'apaisement des tensions sociales. Face au malaise du monde agricole, la mission a formulé des préconisations pour restaurer la confiance : renforcer la coordination sous l'autorité du préfet et généraliser les chartes départementales de bonnes pratiques. Elle prône des visites pédagogiques « tour de fermes » pour expliquer la réglementation et favoriser la mise en conformité avant tout constat d'infraction, garantissant une meilleure acceptation de l'action publique.

L'évaluation : vérifier la bonne atteinte des objectifs fixés pour piloter la performance

L'évaluation des contrats d'objectifs et de performance (COP) permet de valider l'efficience des moyens alloués aux opérateurs. L'évaluation du COP 2021-2025 de l'Office national des forêts (ONF) révèle un établissement dont les objectifs de gestion ont été atteints, mais dont le modèle économique est percuté par un changement climatique inédit. La mortalité des arbres a doublé en dix ans, pesant sur les recettes issues de la vente de bois et accroissant les dépenses de reconstitution. Pour le contrat 2026-2030, le CGAAER préconise une analyse de risques pour ajuster les moyens selon des scénarios climatiques volatils.

L'évaluation insiste sur des besoins de modernisation des pratiques sylvicoles :

- moyens humains : La mission appuie le besoin de 269 ETP supplémentaires, dont 74 pour l'adaptation climatique (suivi, anticipation) et 110 pour la refonte des aménagements et des techniques sylvicoles ;

Évaluer le caractère dommageable à la biodiversité d'une dépense publique : un enjeu de méthode

Une mission conduite en 2022 par l'inspection générale des finances (IGF) et IGEDD sur le financement de la stratégie nationale biodiversité 2030 avait qualifié 10 Md€ de dépenses publiques de « dommageables à la biodiversité », dont 7 Md€ d'aides à l'agriculture. Elle concluait notamment que « la majorité des aides versées dans le cadre du premier pilier de la PAC étaient dommageables à la biodiversité ».

Face à ce constat, une mission conjointe du CGAAER, de l'IGF et de l'IGEDD a été lancée en 2024 pour préciser et actualiser les conclusions de la mission de 2022, en particulier sur le volet agricole.

Les missionnés n'ont toutefois pas réussi à s'accorder sur la méthode à retenir pour qualifier ces dépenses. Deux rapports distincts ont donc été produits, l'un par le CGAAER, l'autre par l'IGF et l'IGEDD.

Les missionnés du CGAAER ont cherché à identifier les dépenses publiques incitant à adopter des pratiques préjudiciables à la biodiversité, en comparant situation avec subvention et situation sans subvention. Ils ont ainsi pu classer les subventions en « dommageables » ou « non dommageables ».

Les missionnés de l'IGF et de l'IGEDD ont retenu une approche différente, consistant à comparer la situation présente à une situation idéale où la biodiversité serait restaurée. Ils ont considéré comme « non dommageables » les subventions servant cet objectif, les autres, supposées financer des pratiques dommageables à la biodiversité, étant qualifiées de « à approfondir ».

Ne portant pas sur un même objet, les chiffrages qui en résultent ne coïncident pas : sur 32 Md€ passés en revue pour le secteur agricole, les missionnés du CGAAER ont identifié 1,1 Md€ de subventions « dommageables » (pour l'essentiel détaxe sur les carburants fossiles) quand ceux de l'IGF/IGEDD identifient 8,8 Md€ de subventions « à approfondir ».

Les missionnés des trois inspections font cependant un même constat :
- la PAC a beaucoup évolué et a cessé d'encourager l'intensification des pratiques agricoles ;
- cette évolution a permis une amélioration générale des pratiques agricoles, dont les progrès environnementaux restent difficiles à évaluer ;
- elle n'a toutefois pas été suffisante pour enrayer le déclin de la biodiversité dans les espaces agricoles.

Ils recommandent ainsi de reconsidérer les assouplissements accordés à la conditionnalité, d'améliorer l'éco-régime et certains dispositifs du second pilier, voire d'augmenter par redéploiement les moyens qui leur sont consacrés.

- innovation technologique : Elle recommande le recours massif aux données LiDAR et satellitaires pour une surveillance sanitaire continue des massifs forestiers ;
- résilience sylvicole : Elle prône le déploiement du concept de « forêt mosaïque », favorisant la diversification des essences pour limiter les risques biotiques et incendies ;
- équilibre sylvo-cynégétique : La mission considère indispensable un « choc de régulation » des populations d'ongulés est indispensable. L'abroutissement compromet la régénération naturelle dans 50 % des forêts domaniales, risquant de réduire à néant les investissements publics de renouvellement forestier ;
- gouvernance et ressources humaines : La mission souligne la nécessité de maintenir l'équité de traitement entre personnels de statuts différents pour préserver la cohésion de la communauté professionnelle ;
- missions d'intérêt général (MIG) : Le financement des missions relatives aux risques naturels (montagne, dunes) doit être sécurisé pour répondre aux enjeux de protection des territoires.

INTERVIEW

Valérie Metrich-Hecquet,

directrice générale de l'Office national des forêts

Le CGAAER a réalisé en 2025 un bilan du dernier contrat avec l'État couvrant la période 2021-2025. Ce rapport vous a-t-il paru utile ?

Tout à fait. Je souligne tout d'abord que les membres du CGAAER missionnés par les ministres pour réaliser le bilan du contrat 2021-2025 de l'ONF et formuler des recommandations, ont effectué un important travail de documentation et de rencontres avec les parties prenantes ; leur professionnalisme a abouti à des constats et des propositions étayées. Ce rapport a mis en lumière les principaux défis auxquels l'ONF devra faire face dans les prochaines années, pour relever le défi de l'adaptation de la forêt au changement climatique en vue de son atténuation. Il constitue une base de réflexion commune et objective, qui peut nourrir tous les acteurs du processus d'élaboration du prochain contrat avec l'État.
Il s'agissait d'une mission conjointe entre les deux inspections des ministères chargés de la tutelle technique, le CGAAER et l'IGEDD. Le rapport montre qu'il existe un vrai consensus sur les attentes des deux ministères MAASA et MTE et sur les priorités qu'il serait utile de fixer à l'établissement dans les prochaines années, ce qui est extrêmement encourageant.

Les opérateurs sont en première ligne des réflexions sur l'amélioration de la performance publique. Qu'en pensez-vous ?

Je ne sais pas si l'on peut dire qu'ils sont davantage que les services de l'État en première ligne ! Cela étant, les opérateurs de l'État sont des organismes dotés d'une personnalité juridique, et donc d'une certaine autonomie, qui ont été créés pour mettre en œuvre certaines politiques publiques qui nécessitent des compétences techniques fortes. Ils constituent un bras armé de l'État et il est tout à fait logique qu'ils soient intégrés dans la réflexion sur l'amélioration de l'action publique et de sa performance.
Le nombre des opérateurs a beaucoup augmenté depuis vingt ans ; leurs missions sont très diverses et parmi elles, certaines étaient auparavant assurées par les services de l'État directement. Dans ces conditions, il est normal qu'on réinterroge régulièrement la pertinence de leur raison d'être, la qualité du service qu'ils rendent et la satisfaction des usagers, leurs relations avec l'État, et bien sûr, qu'on recherche les manières d'améliorer leur efficacité et leur efficience, ou encore leurs relations avec les services de l'État dans un objectif de bonne allocation des moyens humains et financiers.

Dans ces réflexions, qu'est ce qui caractériserait selon vous l'ONF ?

Tout d'abord, l'ONF, chargé de la gestion des forêts publiques, constitue un établissement très opérationnel dans ses métiers et aussi un établissement de proximité au service des 13 000 communes forestières et de la filière bois. Au travers de la commercialisation du bois des forêts publiques, l'ONF assure plus de 300 M€ de recettes aux collectivités propriétaires de forêts et fournit 40 % du bois d'œuvre mis en vente sur le marché national.
Ensuite, l'ONF est un établissement hybride, ce qui en fait son originalité. Il est établissement public et membre de la filière forêt bois. Établissement public industriel et commercial, il est également chargé de missions régaliennes comme la surveillance des massifs forestiers et de missions d'intérêt général. Son budget est constitué aux deux tiers de recettes propres et pour un tiers de crédits de l'État. Ses personnels sont constitués de fonctionnaires (44 %) et d'agents contractuels de droit privé (56 %). L'ONF est soumis aux règles de la comptabilité publique et au décret GBCP, tout en étant également soumis aux obligations d'une entreprise. Par exception aux autres établissements publics, l'État lui a accordé la capacité

de s'endetter pour faire face au caractère très fluctuant de ses recettes propres. Cette diversité est source de complexité mais elle est aussi facteur de résilience et de pérennité.
Enfin, l'ONF se caractérise, comme souvent dans l'administration, par des personnels compétents et dévoués, mais également connus pour être très passionnés. Je rends hommage à leur mobilisation exceptionnelle quotidienne au service des partenaires et de nos concitoyens, dans des conditions parfois difficiles.

Comment voyez-vous l'apport des inspections dans ce cadre ?

Les rapports d'audit ou de conseil du CGAAER comportent souvent des éléments très utiles concernant l'amélioration de la performance des politiques publiques, grâce à la compétence de ses membres, leur expériences diversifiées et leur objectivité.
Leur travail conjoint avec d'autres inspections permet par ailleurs de prendre en compte les différents objectifs de politique publique ; ils mènent un travail interministériel qui facilite la préparation des futurs arbitrages.
Le CGAAER conduit actuellement une mission relative au pilotage et à la tutelle des opérateurs, dans le but de favoriser une approche plus stratégique. L'ONF participe à ces travaux avec beaucoup d'intérêt, car la bonne relation entre tutelle et opérateur est un des facteurs de la performance des politiques publiques que nous devons mettre en œuvre.

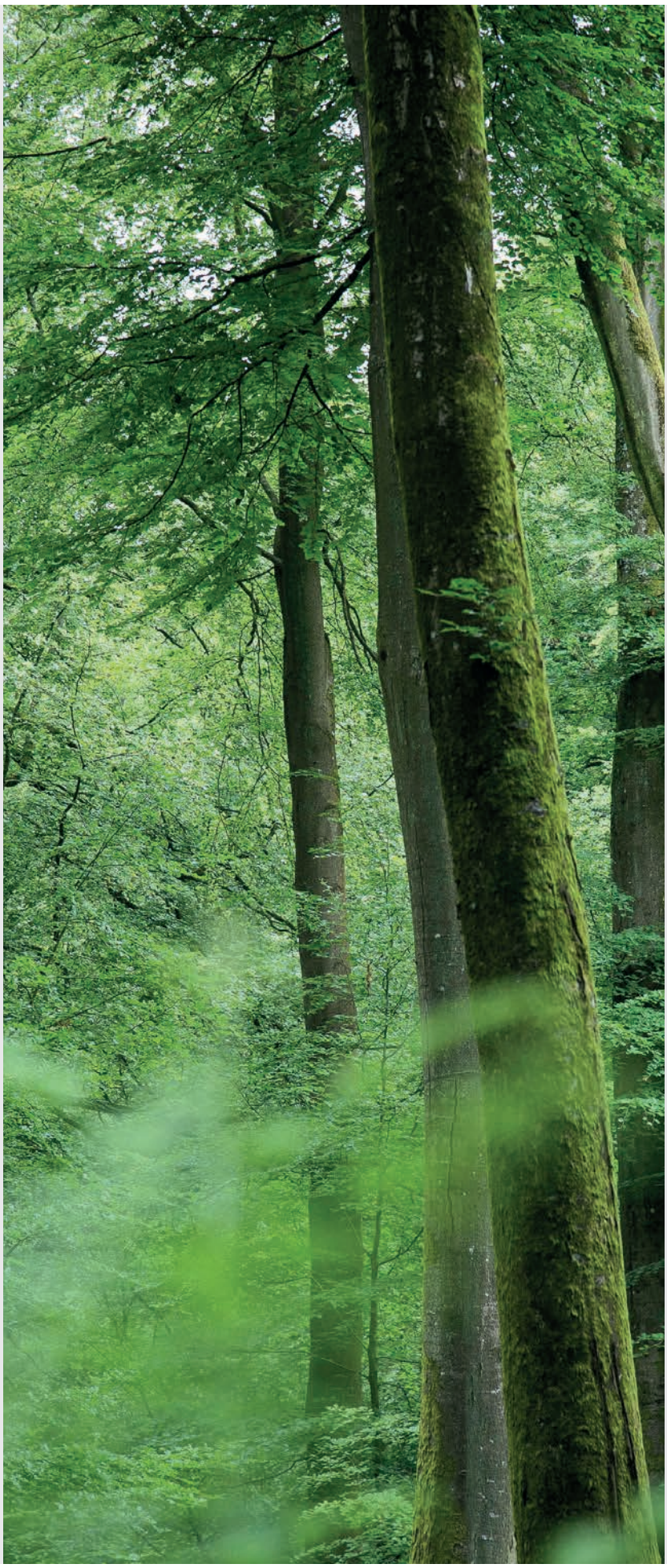

La révolution numérique

Le numérique accélère la transformation du secteur agricole et agroalimentaire comme l'ensemble de l'économie et de la société. Des exploitations aux industries de transformation, l'intégration de solutions numériques concourt à simplifier et alléger le travail, optimise la production comme le bien-être animal, fiabilise les mesures et facilite la traçabilité. La transition numérique sert à la fois la transition démographique (de plus en plus d'enfants du numérique remplaceront les 100 000 agriculteurs partant à la retraite dans les années à venir) et la transition agroécologique (davantage de données guident les changements de pratiques et permettent de satisfaire aux obligations de rendre compte).

Investi sur cet enjeu dans son rôle de conseil, le CGAAER a mis en place dès 2018 une veille active. Conscient de l'importance croissante du numérique, le ministre chargé de l'agriculture lui a confié ces dernières années plus de 20 missions : système d'information pour le partage de données entre le ministère de l'agriculture et la profession vétérinaire, impact du numérique sur les métiers du ministère, feuille de route « Numérique et données » de la Planification écologique, réduction de l'emploi de produits phytopharmaceutiques par le développement de l'agriculture de précision, impacts de l'intelligence artificielle (IA), etc.

Le ministère a aussi nommé en 2023 un Haut-fonctionnaire au numérique agricole (HFNA) pour développer l'interface avec les acteurs de l'écosystème. Inspecteur général membre du CGAAER, il assure le lien avec les filières agricole, agroalimentaire et forestière, avec l'écosystème d'innovation, les autres administrations et l'interministériel, ainsi que les relations au niveau européen.

À ce dernier titre, le HFNA a été chargé par le cabinet de la ministre de participer à la création du nouveau Consortium européen d'infrastructures numériques dédiées à l'agriculture et l'alimentation (*European Digital Infrastructure Consortium, EDIC*). Préparé depuis 2 ans par 13 États membres de l'Union européenne (UE) sous le pilotage du ministère, cet organisme pérenne sera créé au premier semestre 2026 et aura son siège à Paris. Incubateur des projets publics européens du secteur, il bénéficiera de financements européens exceptionnels en raison du caractère stratégique de l'agriculture et de l'alimentation, mais aussi de l'importance d'intégrer l'IA aux politiques publiques pour conforter la compétitivité du secteur.

Le projet de lancement de l'EDIC – « Infrastructure et services de données agroalimentaires » (*Agri-Food Data Infrastructure and Services, AFDIS*) - fournira une infrastructure commune à l'échelle de l'UE et des déploiements transfrontaliers ; elle sera unifiée, sécurisée et interopérable, reposant notamment sur une identité électronique agricole commune (Farm ID). Cette identité interconnectera les systèmes nationaux, simplifiera l'identification des exploitations (personnes physiques et morales), facilitera et sécurisera le partage consenti de données ; elle s'alignera sur les cadres d'identité numérique en cours de déploiement dans l'UE, notamment le Portefeuille numérique disponible fin 2026 pour les particuliers et dans les années à venir pour les entreprises. Cette identité fédérée devrait réduire les charges administratives, renforcer la compétitivité et améliorer la disponibilité de données de haute qualité pour alimenter des modèles adaptés d'IA et nourrir l'innovation grâce à des flux de données rationalisés et automatisés.

En ayant porté la création de l'EDIC et en accueillant son siège en France, le ministère conforte pour les années à venir la position de la France comme pilote de projets numériques européens de grande ampleur au bénéfice de l'agriculture et de l'alimentation.

Relations internationales

En 2025, dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques, des incertitudes sur l'aide publique au développement et une pression accrue sur les échanges commerciaux, l'action internationale du CGAAER a revêtu une importance particulière. Les enjeux agricoles, alimentaires et sanitaires sont plus que jamais liés aux questions de souveraineté, de transition écologique et de concurrence internationale.

L'année confirme la diversité et l'intensité de l'engagement du CGAAER : participation à des actions de coopération (jumelages européens, partenariats bilatéraux), analyse des enjeux du commerce international (clauses-miroirs, distorsions de concurrence) et contribution aux travaux de normalisation. Cet engagement s'inscrit dans le cadre des priorités nationales et européennes, en intégrant les attentes croissantes des consommateurs en matière de durabilité et de protection.

Les développements qui suivent présentent les principales composantes de cette activité. Ils illustrent le rôle du CGAAER comme acteur de médiation et de production d'expertise au service des politiques agricoles, alimentaires et rurales dans un environnement international en mutation rapide, au profit, notamment, de l'influence française.

Coopération institutionnelle

Le CGAAER est fortement impliqué dans la coopération internationale conduite par le MAASA via l'École nationale des services vétérinaires - France Vétérinaire International pour la santé publique vétérinaire et FranceAgriMer pour l'agriculture et l'agroalimentaire. Il participe aux instances de gouvernance de ces 2 opérateurs : pour FVI, le comité technique et le comité stratégique internationaux, et pour FranceAgriMer le comité d'appui au développement de la coopération institutionnelle (CADCI) dont l'animation est assurée par le Président de la Section 7 du CGAAER.

Le groupe de travail « international » du CGAAER contribue à l'échange d'informations et à la mobilisation de ses membres sur les actions internationales. Il s'est par exemple intéressé cette année au devenir de l'aide publique au développement, remise en cause par certains pays et questionnée en France même, ou encore, ensemble avec le groupe de travail « eau », à la géopolitique de l'eau.

En 2025, 20 membres du CGAAER ont participé à des degrés divers (chefs de projets, chefs de composantes, experts) aux actions de coopération suivantes.

Jumelages européens

Ils sont financés par la Commission européenne au bénéfice des pays dits du voisinage (candidats à l'adhésion à l'UE le plus souvent) voire au-delà, et conduits par des consortia de 2 ou 3 États membres, avec la France en pilote ou en « junior » :

Bosnie-Herzégovine, Tunisie, Madagascar : trois jumelages dans les domaines sanitaire et phytosanitaire qui se sont achevés en 2025 (voir ci-contre l'interview sur Madagascar) ;

Monténégro : préparation à la politique agricole commune ;

Maroc : jumelage forestier avec l'Agence nationale des eaux et forêts (ANEF) ;

Côte d'Ivoire : appui à la réglementation concernant l'agriculture biologique et les signes de qualité ;

Algérie : appui à la réglementation concernant l'agriculture biologique et les signes de qualité.

Coopération bilatérale

Cambodge, Laos, Philippines, Vietnam : le programme BIG (biosécurité en filière porcine) avec les 4 pays a été clôturé en marge du Salon International de l'Agriculture ;

Maroc : échange de pratiques sur la gestion de l'eau agricole ;

Colombie : soutien à la réforme rurale intégrale ;

Tunisie : modernisation des exploitations agricoles (programme PRIMEA) ;

Ukraine : appui à la reprise de l'acquis européen dans le domaine sanitaire.

INTERVIEW

Jean-Louis Barjol,
chef de projet du jumelage avec Madagascar

Le bilan du jumelage avec Madagascar

Pouvez-vous nous décrire votre rôle en tant que chef de projet ?

Il a été de piloter la mise en œuvre du jumelage entre l'UE, le consortium franco-italien et Madagascar, qui visait à renforcer la conformité des produits agricoles et agroalimentaires malgaches aux normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'UE. Mes responsabilités incluaient, en étroite collaboration avec la cheffe de projet junior italienne, notre homologue malgache et le conseiller résident de jumelage (CRJ), la coordination des cinq chefs de composantes (réglementation, santé végétale/vétérinaire, surveillance des maladies, systèmes d'information, communication régionale). Avec l'appui de toute l'équipe, j'ai obtenu que la délégation de l'UE accepte d'adapter les objectifs initialement ambitieux à des résultats plus réalistes, en tenant compte des contraintes locales (ressources limitées, effectifs réduits).

Quels défis avez-vous identifiés pour renforcer les capacités de l'administration malgache ?

• Des effectifs réduits, avec un manque de moyens logistiques et surtout une faible disponibilité.
• Une certaine fragmentation des services (chacun voulant son propre laboratoire, malgré des coûts insoutenables), et un manque d'harmonisation des procédures.
• Le contexte d'un pays classé parmi les Moins Avancés qui a donc des contraintes spécifiques (faible PIB, vulnérabilité économique), nécessitant une adaptation du manuel de jumelage (budgets pour déplacements, équipements).
• Une coordination compliquée tant avec la Commission de l'Océan Indien, malgré son rôle clé dans la sécurité alimentaire régionale, qu'avec les autres partenaires bailleurs internationaux et avec nos services régionaux à Mayotte et Île de La Réunion.

Comment avez-vous évalué les besoins ?

En l'absence d'une mission de cadrage initiale, non prévue par le manuel de jumelage, l'évaluation s'est appuyée sur une relecture du cahier des charges rédigé par l'UE et Madagascar. Des diagnostics partagés ont été élaborés par les cinq chefs de volets et leurs homologues malgaches pour détailler les besoins. La mise en place après quelques mois d'une réunion mensuelle entre chefs de projet, CRJ, et homologues malgaches a débouché sur un ajustement des objectifs.

Qu'est-ce qui vous a le plus motivé dans ce rôle de chef de projet ?

Outre la dimension internationale, c'est la co-construction avec les homologues malgaches qui a été la source d'une réelle motivation. Elle s'est traduite par une évolution des pratiques (par exemple l'amélioration de la collaboration entre juristes et services techniques, la fonctionnalisation des organigrammes, l'élaboration par l'équipe informatique de formulaires de recueil des informations recueillies par les techniciens) avec des impacts tangibles (par exemple la participation active du ministère de l'agriculture malgache à la Foire Internationale de l'Agriculture 2025 ou l'amélioration du magazine MAHAVOKATSE). Le jumelage a été reconnu via l'intérêt manifesté par les Comores pour reproduire le modèle, et valorisé lors du Sommet de la Commission de l'Océan Indien en avril 2025.

Quels conseils donneriez-vous aux membres du CGAAER intéressés par une telle fonction ?

Effectuer une mission de cadrage dès le lancement, pour clarifier les attentes et éviter les malentendus.
Instaurer une gouvernance collaborative avec des réunions mensuelles entre chefs de projet, CRJ, et homologues pour ajuster les activités, et réunions trimestrielles avec les chefs de composantes.
Capitaliser sur les réussites via des événements régionaux et encourager la coopération triangulaire.
Anticiper les freins logistiques et humains en prévoyant des solutions de rechange (suppléant du chef de composante).
Évaluer régulièrement les acquis des missions ou voyages d'études pour mesurer leur appropriation par les bénéficiaires et estimer leur pérennité.

Les activités de normalisation

La normalisation volontaire est un outil puissant au service de la compétitivité des entreprises et de la préservation de la souveraineté dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée. C'est pourquoi le MAASA mobilise fortement son expertise et ses ressources budgétaires pour accompagner et stimuler l'implication des professionnels du secteur agricole et agroalimentaire dans les travaux de normalisation volontaire nationaux (AFNOR), européens (Comité européen de normalisation - CEN) et internationaux (Organisation internationale de normalisation – ISO). Ainsi en particulier, depuis 2009, la France détient le secrétariat (AFNOR) et la présidence (MAASA) du comité technique « Produits alimentaires » de l'ISO. Cette position est particulièrement stratégique tant pour avoir connaissance et réagir précocement à des initiatives de normalisation d'autres pays dans une démarche de défense de nos intérêts, que pour identifier les thématiques et questions de normalisation qui pourraient être développées et portées à l'international pour développer l'influence et renforcer le positionnement des entreprises françaises.

En 2025, la ministre a demandé au CGAAER de continuer à assurer les fonctions de responsable ministériel à la normalisation (RMN) du MAASA. Ces fonctions ont été confiées à un membre du CGAAER qui est également président du comité technique « produits alimentaires » de l'ISO. Cette configuration nouvelle permettra de contribuer à renforcer encore, aux échelons national et international, la cohérence et la coordination du suivi des travaux de normalisation ainsi que la promotion de la normalisation au service de la compétitivité et de la souveraineté.

Par une concertation large de toutes les parties intéressées du secteur agricole et agroalimentaire privées (interprofessions, coopération agricole et industries agroalimentaires) et publiques (MAASA et ses opérateurs notamment), la stratégie nationale de normalisation 2025-2030 récemment validée sera déclinée au travers d'une feuille de route stratégique « Agri / Agro ».

Femmes et hommes du MAASA

En 2025, les enjeux de gestion des ressources humaines se sont révélés plus que jamais stratégiques : renouvellement des effectifs, attractivité des métiers, adaptation des compétences aux besoins liés à la conduite et l'accompagnement des transitions, santé et sécurité au travail ou encore valorisation de l'expertise, ont marqué l'action du ministère. Face à ces défis, le ministère chargé de l'agriculture a dû innover pour recruter, fidéliser et accompagner ses agents, tout en garantissant l'équité, l'inclusion et la performance collective.

Par des retours d'expérience, des analyses et des entretiens, ce chapitre met en lumière comment le CGAAER appuie les services du ministère pour œuvrer à la conciliation du bien-être des agents, de la performance administrative et de l'adaptation aux mutations dans les domaines concernés par les politiques publiques conduites par le ministère. Une gestion humaine des ressources, au service de l'intérêt général et des transitions en cours.

Gérer les relations humaines : une multitude d'enjeux

Le ministère chargé de l'agriculture est une communauté de travail de plus de 30 000 agents, exerçant plus de 250 métiers différents dans le secteur des fonctions support, des politiques agricoles, des politiques sanitaires, de l'enseignement technique ainsi que de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces agents exercent sur l'ensemble du territoire national (les 2/3 dans des établissements d'enseignement, plus d'1/4 dans les services déconcentrés de l'État et moins de 7 % en administration centrale – données : Rapport social unique 2024). Certains exercent également à l'étranger pour le ministère mais ils dépendent, pour leur gestion, d'autres départements ministériels. Si certaines problématiques sont communes à tous les agents, d'autres sont liées au cadre organisationnel dans lequel ils exercent leurs missions. Gérer les RH, c'est répondre à l'ensemble de ces enjeux. Deux exemples parmi d'autres.

Recruter, un pari pour l'avenir

À l'instar d'une grande partie des employeurs publics, le ministère chargé de l'agriculture est confronté à des difficultés avérées de recrutement. Ce constat revêt une acuité particulière au moment où sa pyramide des âges nécessite un fort renouvellement. De plus, les transitions à l'œuvre dans les secteurs d'activité du ministère imposent d'intégrer de nouvelles compétences. Dans ce contexte, recruter de façon agile et fiable les compétences nécessaires à l'exercice des missions d'aujourd'hui, tout en prévoyant celles de demain, est impératif.

Une mission du CGAAER s'est penchée sur le processus de recrutement au sein du ministère. Elle souligne la nécessité d'une structure de pilotage, au sein du service des ressources humaines, qui puisse arrêter une stratégie quantitative et qualitative. Le nombre de postes ouverts par type de recrutement (concours nationaux à affectation locale, élèves-fonctionnaires, contractuels…) doit s'appuyer sur une expression des besoins émanant des services. Le recrutement lui-même, notamment de contractuels, doit se faire au plus près des services recruteurs. Cette déconcentration accrue doit s'appuyer sur des outils informatiques performants, une professionnalisation à tous les niveaux, l'identification et des contacts réguliers avec les viviers et une clarification des parcours de carrière, y compris pour les contractuels.

Une autre mission a expertisé les raisons de la faible attractivité des métiers de l'enseignement technique agricole. Mieux faire connaître les aspects positifs du métier d'enseignant et les conditions favorables de son exercice dans l'enseignement agricole, améliorer l'accueil et l'accompagnement des agents contractuels pour les fidéliser, favoriser le recrutement de professionnels en reconversion et, inversement, accompagner les enseignants souhaitant une mobilité ou se réorienter, étendre la bivalence pour les disciplines professionnelles et expérimenter l'organisation de concours nationaux à affectation locale figurent parmi les pistes avancées pour pallier les difficultés de recrutement.

Assurer la santé et la sécurité au travail de tous les agents, quelle que soit leur affectation

Pour mettre en œuvre les politiques de santé et sécurité au travail et d'accompagnement social, chaque ministère s'appuie sur trois réseaux qui couvrent l'ensemble de leurs agents, quel que soit leur lieu d'affectation : médecine de prévention, service social du personnel, assistants et conseillers de prévention. Plus de 6 000 agents du ministère sont en poste dans les directions départementales interministérielles, aux côtés d'agents de quatre autres départements ministériels. Pour l'administration territoriale de l'État (ATE) qui voit les agents des cinq ministères qui la composent se côtoyer dans leurs activités, cette juxtaposition est source de complexité.

Les inspections de ces ministères, dont le CGAAER, ont dressé un état des lieux et dégagé des pistes pour gagner en efficience : renforcer la coordination interministérielle en matière de prévention et de santé et sécurité au travail ; conforter la coordination des services sociaux du personnel ; mutualiser la médecine de prévention, qui reste le parent pauvre de la couverture sociale.

Comment satisfaire les besoins d'expertise et de compétences rares, en appui aux politiques du ministère chargé de l'agriculture ?

Les évolutions environnementales et géostratégiques créent des situations complexes et évolutives qui se traduisent par une augmentation de la fréquence des crises nécessitant une réaction adaptée et rapide et donc la disponibilité immédiate des compétences, parfois de haut niveau, pour appuyer la prise de décisions et les mettre en œuvre. Une gestion anticipatrice de l'expertise interne et externe disponible est essentielle pour le ministère chargé de l'agriculture, d'autant que sa démographie va rendre de plus en plus difficile la transmission naturelle de l'expertise interne entre générations.

Une mission du CGAAER a proposé des évolutions du dispositif actuel, qui s'appuie sur la commission d'orientation et de suivi de l'expertise (COSE). Les besoins d'expertise du ministère relèvent de deux logiques différentes mais complémentaires, d'égale importance :

- un besoin d'expertise scientifique et technique , interne et externe, pour appuyer les décisions publiques, y compris en gestion de crise ;
- la nécessité de disposer en interne de compétences rares et précieuses pour l'action du ministère, qui ne sont pas toutes scientifiques et techniques.

Le dispositif de gestion de l'expertise du ministère par la COSE ne joue que partiellement le rôle qui lui a été assigné : s'il produit une évaluation de bonne qualité de l'expertise, il n'est à la hauteur des attentes, ni pour déterminer les besoins d'expertise, ni pour identifier tous les agents porteurs d'expertise, ni pour valoriser les experts reconnus auprès des utilisateurs potentiels de leur expertise. De plus, il ne permet une prise en compte de l'expertise dans la gestion des parcours professionnels que de manière partielle et variable.

En outre, la démographie du ministère et les évolutions des missions concrètement exercées par les agents ne permettent plus que l'expertise interne se construise et se transmette naturellement sans qu'une attention particulière y soit portée par les responsables des politiques publiques et des ressources humaines.

La mission propose donc des pistes d'amélioration du dispositif s'appuyant sur :

- une identification de niveau stratégique des compétences rares et des expertises nécessaires au ministère ;
- une coordination par la DGER de la mobilisation des ressources d'expertise scientifique externe ;
- une déclinaison en matière de gestion prévisionnelle des besoins d'expertise et de compétences rares internes par la COSE ;
- une orientation des choix de recrutement par concours sur titres et des choix de validation de formations complémentaires par la recherche fondée sur cette gestion prévisionnelle ;
- la création d'une fonction d'ingénieur ou d'inspecteur chargé de l'appui aux personnes et aux structures (IGAPS) référent expertise, pour coordonner et harmoniser l'action du réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS) en matière de gestion des parcours de carrière des experts et animer un réseau des experts.

Au-delà des enjeux d'expertise, la mission souligne l'importance de la valorisation des parcours d'experts et de spécialistes dans le cadre plus général du maintien du niveau de technicité du ministère.

INTERVIEW

Régine Prion,
coordinatrice des présidents de jurys des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation

Mohamed Aarabi,
coordonnateur des présidents de jurys de BTSA

Regards croisés sur les parcours de l'enseignement agricole

Deux acteurs de la section « Formation, recherche et métiers » du CGAAER, Régine Prion, et Mohamed Aarabi croisent leurs regards sur la manière dont leurs missions garantissent la qualité et la valeur des parcours dans l'enseignement technique agricole.

En quoi consistent vos fonctions respectives de président au sein du ministère ?

Régine Prion : chaque année, une quinzaine de membres du CGAAER président environ 30 concours pour pourvoir entre 180 et 220 postes dans l'enseignement agricole technique public et privé. Il s'agit de postes d'enseignants (15 disciplines) et de postes de conseillers principaux d'éducation (CPE). Présider un concours, c'est incarner la légitimité institutionnelle en garantissant la régularité des opérations, l'égalité de traitement des candidats et l'impartialité. C'est aussi créer les conditions permettant à chaque candidat d'exprimer son potentiel.

Mohamed Aarabi : je coordonne les 15 présidents de jurys de BTSA et préside moi-même la spécialité BIOQUALIM (Alimentation, innovation et maîtrise sanitaire). Nous supervisons la certification de 14 000 candidats par an, en veillant à la conformité des épreuves et à la valeur nationale du diplôme.

Sur quels aspects les jurys sont-ils aujourd'hui les plus attentifs ?

RP : au-delà des savoirs disciplinaires et des savoir-faire associés, le jury est attentif aux capacités réflexives et de prise de recul des candidats. Par ailleurs, la posture est essentielle : nous ne cherchons pas seulement un expert pédagogue, mais un enseignant ou un CPE à la posture éducative solide.

MA : pour le BTSA, nous privilégions l'acquisition réelle de compétences professionnelles. La réforme initiée en 2022 des BTSA agricoles, vise à répondre aux évolutions du monde agricole — telles que la transition agroécologique, l'adaptation au changement climatique et la transformation numérique des exploitations — via l'acquisition de huit blocs de compétences. Cette réforme déplace le curseur vers la capacité à mobiliser ces compétences en situation de travail. Nous sommes également vigilants sur la traçabilité des évaluations pour garantir la souveraineté du jury face aux contentieux.

Quelle est la plus-value de ces présidences pour l'enseignement agricole ?

MA : notre expertise sécurise juridiquement un dispositif complexe. En tant que membres du CGAAER, nous apportons une vision transversale pour harmoniser les pratiques au niveau national. Nous éclairons la direction générale de l'enseignement et la recherche (DGER) sur les sujets émergents et participons à l'alignement des référentiels sur les grandes transitions actuelles.
RP : la rigueur et la transparence du processus de recrutement offrent une garantie de qualité et sont gages de confiance pour les équipes et les partenaires. Par ailleurs, les profils recrutés en constituant des modèles pour les jeunes, valorisent l'image de ces métiers ce qui renforce leur l'attractivité.

Qu'implique la coordination de ces groupes d'experts ?

MA : j'anime un groupe de travail mensuel réunissant tous les présidents de BTSA. C'est un espace central pour traiter de manière homogène les rénovations de diplômes, comme la semestrialisation. Ce travail de coordination aboutit chaque année à la rédaction d'un rapport collectif de synthèse.
Avec l'appui de la DGER (Bureau des formations de l'enseignement supérieur et Bureau des examens), je réalise une veille juridique régulière pour sécuriser l'action des présidents adjoints sur le terrain.

RP : je me positionne autant que possible en personne ressource sur le sujet. L'animation du groupe et les échanges réguliers avec les présidents sont essentiels pour harmoniser nos pratiques et croiser les expériences de chaque jury de concours. J'assure également l'interface entre le CGAAER, le bureau des concours du SRH, la DGER et l'Inspection de l'enseignement agricole. Enfin, dans une logique de co-construction avec les parties prenantes, je formalise chaque année un rapport faisant état du bilan des concours et de recommandations visant à améliorer le processus.

Quelles satisfactions retirez-vous de cette mission ?

MA : la force du collectif est gratifiante : nous rompons l'isolement face aux situations complexes. Transformer des problématiques juridiques en solutions concrètes pour sécuriser le parcours des candidats, donne un sens réel à notre action. Enfin, piloter l'évolution des compétences via les nouveaux formats de diplômes est passionnant.

RP : les satisfactions sont d'abord relationnelles tant les interactions avec les candidats et les parties prenantes sont riches et variées. Il y a également la fierté de servir des métiers essentiels et porteurs de sens qui allient expertise technique et dimension humaine pour répondre aux défis de la transition agroécologique et de la cohésion sociale.

En résumé, comment vos missions se rejoignent-elles ?

RP : c'est un continuum. Je coordonne le recrutement de ceux qui vont former les futurs acteurs du monde agricole : chefs d'exploitation, salariés, techniciens et cadres de l'agriculture. Sélectionner les meilleurs enseignants est la première pierre de l'édifice.

MA : ma mission est de garantir que chaque étudiant soit issu d'un parcours certifiant dont la valeur nationale est incontestable. Le CGAAER sécurise la qualité du modèle d'enseignement agricole en intervenant aux deux étapes clés du cursus : d'abord, dès le début du cycle, par la validation rigoureuse des plans d'évaluation prévisionnels (PEP) qui fixent le cadre de réussite de l'apprenant ; enfin, au terme de la formation, par la présidence des jurys de délibération qui authentifient l'acquisition réelle des compétences et garantissent la valeur incontestable du diplôme.

INTERVIEW

Flora Claquin,

cheffe du service des ressources humaines au ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

Quels sont les grands enjeux de votre service ?

J'ai pris les fonctions de cheffe du service des ressources humaines (SRH) récemment, en août 2025. Les missions du service sont très étendues. Mais si je dois identifier quelques axes, je citerais parmi les enjeux majeurs la dématérialisation de la gestion des ressources afin de fluidifier les processus et la gestion, de les sécuriser et d'améliorer le service rendu aux agents, la poursuite et l'approfondissement des travaux de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le renouvellement du label égalité diversité et l'emploi des agents en situation de handicap. Et la préparation des élections professionnelles, qui se dérouleront fin 2026, mobilise également fortement le service.

Que peuvent apporter à votre service les missions réalisées par le CGAAER ?

Les missions d'audit et d'inspection sont précieuses, pour la structure concernée en premier lieu, mais également pour les autres acteurs de la chaine des ressources humaines, car elles permettent d'alerter et d'identifier des axes d'amélioration.
Les missions de conseil permettent, quant à elles, d'identifier les axes de travail de manière pertinente : je peux dernièrement citer l'exemple du rapport concernant l'attractivité au sein du ministère ou le travail sur l'expertise, pour lesquels les équipes du SRH s'approprient les recommandations.
La diversité des parcours, de l'expérience et de l'expertise des membres du CGAAER, qui connaissent les politiques publiques, les métiers et l'organisation du ministère, enrichit et nourrit les analyses de façon à ce que ces missions puissent ensuite être un appui concret aux services.

Vous appuyez-vous sur des compétences de membres du CGAAER dans certaines missions dévolues au SRH ?

Mon service travaille directement et régulièrement avec des inspecteurs du CGAAER : deux hautes fonctionnaires, positionnées au CGAAER, l'une en charge du handicap et de l'inclusion et l'autre de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations sont amenées à collaborer très régulièrement avec la sous-direction du développement professionnel et des relations sociales. Dans le domaine du dialogue social, le président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est un membre du CGAAER. Plus ponctuellement, le pilotage de certains projets à périmètre large, incluant le SRH, a été confié à un membre du CGAAER, ce qui est le cas actuellement pour la gestion des conséquences de l'accord à venir relatif aux contrôles sanitaires et phytosanitaires entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Ce positionnement transversal renforce la légitimité de ces fonctions.

En quoi votre parcours de carrière est-il important dans votre approche de la gestion des ressources humaines au ministère ?

Je suis ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts. Après avoir commencé ma carrière dans les services déconcentrés, j'ai occupé plusieurs postes en administration centrale, à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) et au secrétariat général. J'ai donc une vision concrète des besoins des structures. Je conçois la gestion des ressources humaines comme un levier d'action au service des politiques publiques qu'elles pilotent. Les structures doivent pouvoir s'appuyer sur les compétences et les ressources nécessaires à leur action dans ces domaines. C'est le sens que je veux donner à l'action de mon service.

Répartition des agents du ministère par "métiers"

Effectifs du MAASA par programme budgétaire au 31 décembre 2024

Données issues du rapport social unique 2024

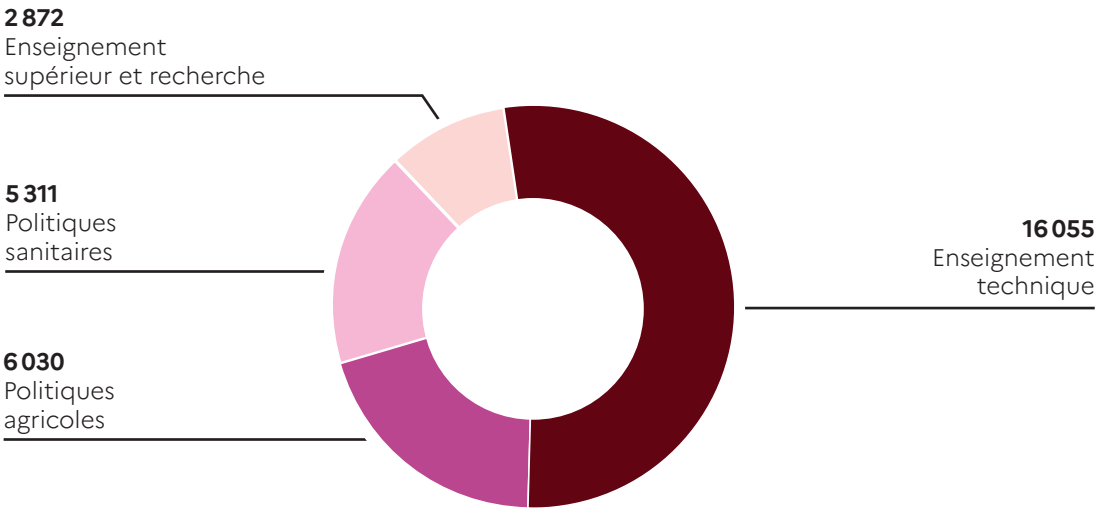

Évolution des effectifs par âge sur les 5 dernières années comparée à 2006

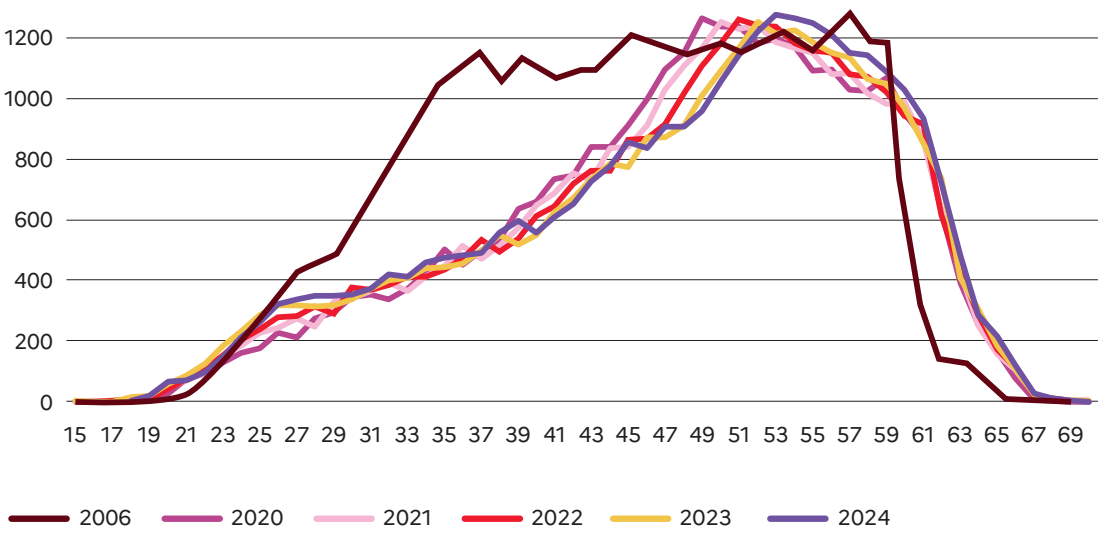

Effectifs par département au 31 décembre 2024

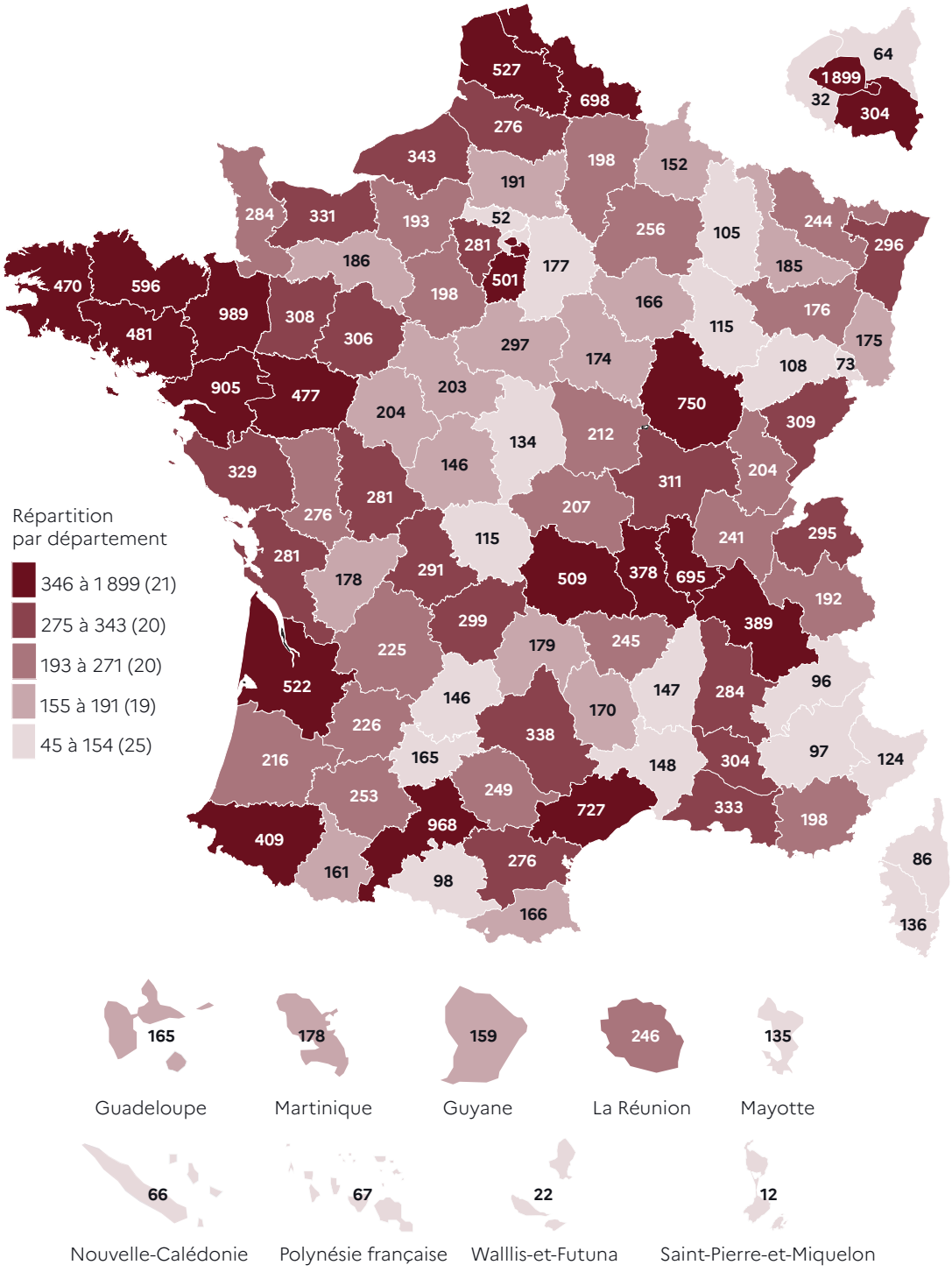

Le CGAAER en chiffres

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux est un service d'inspection générale ou de contrôle aux termes du décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 pris en application de la réforme de la haute fonction publique.

Il participe, sous l'autorité de la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire qui le préside, à la conception, à la définition, au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques dont le ministère chargé de l'agriculture a la charge ou auxquelles il contribue.

Il assure des missions d'inspection, de contrôle et d'évaluation ainsi que des missions de conseil, d'appui, d'audit, d'enquête et d'expertise à la demande de la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, du Premier ministre ou d'autres ministres intéressés. Il participe à des missions, travaux et réflexions interministériels.

Les membres du CGAAER sont également susceptibles d'être mobilisés pour assurer des fonctions au niveau national ou international confiées au CGAAER (présidence de jurys ou de comités, représentation…).

Le CGAAER est organisé en sept sections thématiques :
« Mission d'inspection générale et d'audit »
« Économie agricole et agroalimentaire »
« Alimentation et santé »
« Forêts, ressources naturelles et territoires »
« Formation, recherche et métiers »
« Gestion publique et réforme de l'État »
« International, prospective, évaluation et société ».

Lien vers la vidéo et la plaquette de présentation du CGAAER :
https://agriculture.gouv.fr/cgaaer

Assemblée générale et réunions de section

Tous les mois, l'ensemble des membres du CGAAER se retrouvent en assemblée générale (AG) et lors des réunions des sections

L'AG réunit l'ensemble de ses membres sous la présidence de la vice-présidente. Cette instance est primordiale pour le fonctionnement du service car elle permet la présentation officielle du programme annuel d'activités, du rapport annuel, propose les évolutions du règlement intérieur et permet la présentation des nouveaux arrivants. Elle est le lieu d'échanges et de partage autour d'enjeux prospectifs et stratégiques majeurs grâce à la participation de personnalités extérieures.

A titre d'exemple ont été ainsi abordés l'approche sociologique de l'alimentation, le financement de la transition écologique des industries, la gestion des données (« nouvel eldorado »), la sélection génétique, l'impact des politiques internationales de rupture, la simplification administrative, la perception sociétale de la forêt ou encore l'usage de l'imagerie satellitaire.

Les sept sections thématiques offrent, quant à elles, au cours de leurs réunions mensuelles, un espace de réflexion collective indispensable pour accompagner les missions et assurer la formation permanente des membres. Ainsi, en 2025, les réunions de sections ont approfondi des questions comme le rôle et le positionnement des inspecteurs santé et sécurité au travail ISST au ministère, la réforme de la PAC post-2027, la gestion de la crise de la dermatose nodulaire contagieuse bovine, l'évaluation du contrat d'objectifs de l'ONF, la gestion de l'expertise ministérielle, les enjeux de la cybersécurité et l'évolution de l'aide publique au développement.

Ces réunions de section permettent ainsi de concilier réactivité face aux crises et réflexion de long terme pour éclairer les politiques publiques, d'organiser la réflexion collective dans des champs de compétences spécifiques. Elles ont pour mission d'informer les membres des résultats des travaux et de contribuer à la formation permanente. Chaque président de section est assisté d'un collège pour animer ces travaux et favoriser les approches transversales.

Données sociales CGAAER

135 agents travaillent au CGAAER. 20 personnes assurent les fonctions administratives et techniques nécessaires à la conduite de ses missions. 115 sont détachées sur le statut d'emploi propre aux services d'inspection générale et de contrôle :

- inspecteurs généraux (groupe 1 : G1) ;
- inspecteurs (groupe 2 : G2) ;
- inspecteurs adjoints (groupe 3 : G3).

Les agents qui ont rejoint le CGAAER en 2025 viennent en effet d'horizons professionnels très divers, permettant au Conseil de disposer des expériences et compétences nécessaires à la réalisation de ses missions : directions départementales interministérielles, administration centrale (service du Premier ministre, ministères en charges de l'agriculture et de transition écologique…), chambre d'agriculture, parlement européen, association…

41 % **59 %**

Origine statutaire

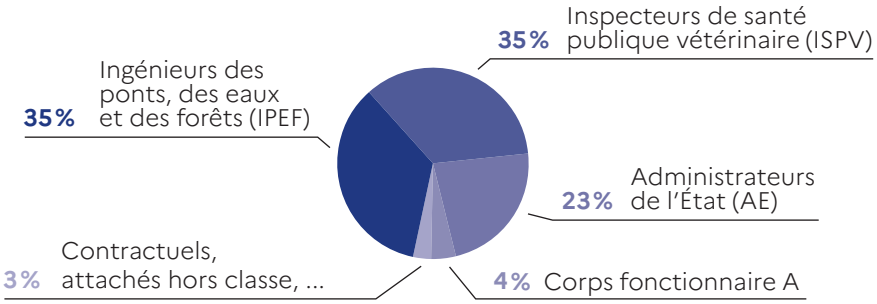

Situation au 31/12/2025	Répartition par genre		Répartition par statut					Départ en 2025		Arrivées en 2025	
Emplois	H	F	ACO	Fonc.	AE	IPEF	ISPV	H	F	H	F
Inspecteur général - G1	58	30	1	1	22	31	33	7	8	7	1
Inspecteur G2	5	12	2	1	3	6	5	0	1	1	3
Inspecteur adjoint - G3	3	3	0	2	1	2	1	0	0	1	1
IGA 1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Total	**66**	**45**	**3**	**4**	**26**	**39**	**39**	**8**	**9**	**9**	**5**
Total membres				**111**				**Total H/F 17**		**Total H/F 14**	

ACO : Agent contractuel
Fonc : Fonctionnaire
AE : Administrateur de l'État
IPEF : Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts
ISPV : Inspecteur de santé publique vétérinaire

INTERVIEW

Céline Schmidt,
inspectrice de santé publique vétérinaire

Philippe Helleisen,
administrateur de l'État

Processus d'intégration au CGAAER

Le CGAAER accueille des profils variés. Céline Schmidt, inspectrice de santé publique vétérinaire, a exercé diverses responsabilités de management et d'expertise en services déconcentrés et en administration centrale du ministère. Philippe Helleisen, administrateur de l'État, a travaillé au ministère de l'économie et des finances, avant de rejoindre le ministère de l'agriculture. Tous les deux ont rejoint le CGAAER en 2025.

Comment s'est passée votre arrivée au CGAAER ?

Philippe Helleisen : j'ai été marqué par la qualité de l'accueil au Conseil. Sur le plan matériel et administratif, nous bénéficions d'un très bon appui des équipes du secrétariat général. Sur le plan humain, c'est formidable d'être accueilli avec bienveillance et de faire beaucoup de belles rencontres. J'ai aussi retrouvé avec plaisir des collègues avec qui j'avais pu travailler à différents moments de ma carrière, notamment quand j'étais conseiller du ministre de l'agriculture ou directeur économique et financier de l'Office national des forêts.

Céline Schmidt : oui, on se sent attendu et bien accueilli ! Il y a un véritable parcours de découverte proposé aux nouveaux arrivants, qui ont l'occasion de rencontrer rapidement tous les présidents de section et la secrétaire générale en bilatéral. Les nouveaux arrivants se familiarisent avec les sujets traités en participant à l'ensemble des réunions de sections. J'ajoute que nous bénéficions d'un programme de formation bien conçu et complet et que, cerise sur le gâteau, un dispositif de parrainage basé sur le volontariat permet de s'approprier les codes rapidement.

Est-ce que les fonctions exercées correspondent à vos attentes ?

CS : oui, je connaissais bien sûr les grandes missions du CGAAER et ses publications. Mais je suis frappée par la grande diversité des missions, qui ne donnent pas toutes lieu à un rapport public, par exemple les missions d'enquête administrative. En outre, certains membres du CGAAER exercent des fonctions méconnues : présidence de jurys, participation à des instances de concertation (hauts conseils, commissions…), pilotage de jumelage avec des partenaires internationaux…

PH : Tout à fait d'accord. En ce qui me concerne, on m'a rapidement confié deux missions, en lien avec mes deux sections de rattachement, « économie agricole et agroalimentaire » et « gestion publique et réforme de l'État ». J'ai le sentiment d'être utile, en apportant des compétences et des expériences dans le cadre de ces missions. Et c'est aussi l'occasion d'approfondir les connaissances sur des sujets qui bougent rapidement, comme le numérique, et l'intelligence artificielle.

Quelles sont vos perspectives ?

CS : dans un parcours professionnel, il est précieux de pouvoir alterner des moments marqués par la pression de l'actualité politique ou l'implication managériale et des expériences différentes permettant la prise de recul nécessaire à l'élaboration de propositions étayées et innovantes. Je vis mon expérience au CGAAER comme une formidable opportunité de continuer à me développer sur le plan professionnel et personnel.

PH : le CGAAER, en tant qu'institution, cherche à maintenir une tradition d'excellence et, en même temps, à mettre en œuvre de manière volontariste la réforme des services d'inspection et de contrôle lancée en 2022. Mon arrivée au CGAAER s'inscrit parfaitement dans cet esprit.

Les missions en 2025

Le conseil est une prestation visant à accompagner les évolutions en facilitant la prise de décision.

Le conseil peut être délivré à chaque phase d'un processus de changement, de la réflexion à la mise en œuvre opérationnelle. Il peut porter sur le pilotage d'un projet, la conception d'une politique publique ou l'amélioration du fonctionnement et de la performance d'une organisation.

L'évaluation des politiques publiques peut concerner un dispositif, un programme ou une politique dans son ensemble (juxtaposition ou superposition de dispositifs et de programmes).

Elle apprécie :
- son efficacité en mettant en rapport les résultats obtenus au regard des objectifs ;
- son efficience, en mesurant les moyens mobilisés au regard de l'efficacité ;
- la cohérence des moyens mis en œuvre au regard des autres politiques publiques ;
- sa pertinence, en fonction des besoins qui justifiaient sa mise en place.

L'expertise, d'une manière générale, est une procédure destinée à éclairer une personne chargée de prendre une décision.

Il s'agit d'un ensemble d'activités ayant pour objet de fournir à un commanditaire, en réponse à une question posée, une interprétation, un avis ou une recommandation élaborés à partir des connaissances disponibles et de démonstrations accompagnées d'un jugement professionnel.

L'audit est une activité exercée de manière indépendante et objective, conduite selon un processus systématique et méthodique généralement défini par des normes, permettant à l'auditeur, à l'issue d'une phase contradictoire :
- d'émettre une opinion objective sur l'aptitude des dispositions mises en œuvre par l'entité auditée pour atteindre ses objectifs ;
- de formuler des recommandations pour améliorer la maîtrise de ses risques.

L'entité faisant l'objet de l'audit peut être une structure, une organisation, un processus, des comptes, un état financier… En pratique, les audits réalisés par le CGAAER portent sur des structures ou des processus.

L'inspection est une mission diligentée à partir de la présomption d'un dysfonctionnement dans un service. Elle a pour objectif, au moyen d'éléments étayés objectivant le jugement et les conclusions, de se prononcer sur l'absence ou l'existence d'un dysfonctionnement, et dans ce dernier cas, d'en identifier les causes et de le caractériser. Elle se prononce également, le cas échéant, sur une éventuelle imputabilité au service et/ou sur la responsabilité des personnes.

185 missions – 63 rapports de jurys ou de missions d'expertise, de conseil ont été publiés

Répartition des nouvelles missions 2025 par type	
Appui	1
Audit	13
Autre mission particulière	3
Conseil	69
Évaluation	8
Expertise	7
Inspection	6
Jurys	78
Prospective	0
TOTAL	**185**

Répartition des missions closes en 2025 par type	
Appui	0
Audit	25
Autre mission particulière	0
Conseil	65
Évaluation	4
Expertise	6
Inspection	6
Jurys	78
Prospective	0
TOTAL	**184**

Répartition des nouvelles missions hors jury par domaine	
Agriculture	4
Alimentation, qualité et sécurité	5
Biodiversité, ressources et milieu naturel	1
Développement durable des territoires	9
Eau et environnement	8
Économie et transformation des produits agricoles	14
Forêt	1
Formation et recherche	16
Gestion publique et réforme de l'État	34
International	2
Risques naturels et technologiques	1
Santé et protection des animaux et des végétaux	9
Société	2
Travail, emploi et protection sociale agricoles	1
TOTAL	**107**

Répartition des rapports publiés de 2025 par type	
Appui	0
Audit	3
Autre mission particulière	0
Conseil	33
Évaluation	1
Expertise	0
Inspection	0
Jurys	25
Prospective	0
TOTAL	**63**

Nouvelles missions réalisées avec d'autres inspections en 2025	
IGA	5
IGAC	1
IGAS	7
IGEDD	20
IGESR	5
Inspections du ministère chargé des finances et Contrôle général économique et financier	11
IEA	2

Partenariat européen pour l'innovation (PEI-AGRI) quel rôle joue le CGAAER ?

Les PEI sont des projets initiés et réalisés par des groupes opérationnels dans une dynamique de projets fondés sur l'innovation et à caractère ascendant faisant intervenir de multiples acteurs des territoires. Ils sont **un levier mis en place pour accélérer les transitions dans les espaces agricoles et ruraux**.

Le CGAAER a constitué un vivier d'experts pour aider les régions à évaluer les projets qui leur sont soumis. Il s'agit des appels à projets relatifs au volet agricole du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI-Agri) financé par le Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER).

Le CGAAER, par son expertise pluridisciplinaire et indépendante, apporte un appui technique aux régions dans la sélection des projets stratégiques :

- par l'analyse de l'expression des besoins locaux ;
- par l'expertise des propositions de collaboration dans les territoires ;
- par l'appréciation des solutions proposées.

Depuis 2016, 482 projets ont été expertisés pour les régions de France sur des thématiques variées, avec cependant une prédominance de la production et des filières animales et végétales, de la transition agroécologique ou encore de la forêt. Les projets expertisés ont pour vocation de moderniser les pratiques en proposant des modèles plus durables, en créant des synergies entre les filières locales et en favorisant l'émergence de projets collaboratifs contribuant aussi à l'attractivité des territoires.

En 2025, le CGAAER a poursuivi son engagement : 16 experts se sont mobilisés. Ils ont expertisé **31 projets** agricoles et ruraux innovants pour **5 régions** (Hauts-de-France, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val-de-Loire).

Répartition par thème en 2025	
Transition agroécologique	9
Production et filières végétales	6
Production et filières animales	3
Santé des plantes-biocontrôle	3
Autres (innovation organisationnelle…)	4
Forêt	4
Energie-biomasse	2

Répartition par région en 2025	
Auvergne-Rhône-Alpes	12
Bourgogne-Franche-Comté	5
Centre-Val-de-Loire	1
Hauts-de-France	7
Occitanie	5

Jurys et concours

Les membres du CGAAER jouent un rôle essentiel dans les processus de recrutement des cadres du MAASA. Ils sont notamment impliqués dans les jurys des concours d'ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), d'ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) ainsi que d'inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV). Par ailleurs, la commission « Formation complémentaire par la recherche », composée de membres du CGAAER, informe et sélectionne les IAE et ISPV souhaitant préparer une thèse, et accompagne leur parcours doctoral.

Le CGAAER est par ailleurs impliqué dans les concours et examens professionnels du MAASA : recrutement des techniciens supérieurs, des techniciens de formation et de recherche, examen professionnel d'ingénieur de recherche hors classe, concours interne et externe d'ingénieurs d'études… En parallèle, le CGAAER contribue activement aux travaux de la Commission d'orientation et de suivi de l'expertise (COSE) du MAASA, dont il préside les trois collèges de domaine, permettant une reconnaissance des agents du ministère ou de ses opérateurs.

Pour l'enseignement agricole, le CGAAER assure la présidence des concours d'accès au corps des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel agricole, des conseillers principaux d'éducation, ainsi que ceux destinés aux enseignants des établissements privés (2e et 4e catégorie). À l'issue de l'année de formation et de stage de ces lauréats, le CGAAER assure la présidence des jurys de titularisation et de qualification. Les membres du Conseil président également les commissions de sélection des inspecteurs de l'enseignement agricole.

Chaque année, ses membres président également les jurys des diplômes de l'enseignement supérieur agricole privé, ainsi que les 16 jurys nationaux du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA). Ce diplôme ouvre la voie à des fonctions de technicien supérieur dans les domaines de la production, de la transformation, de la commercialisation ou de l'aménagement, qu'il s'agisse d'agriculture, d'élevage, de pêche, d'agroalimentaire, de paysage ou d'environnement. Il prépare aussi à la gestion d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou para agricole.

Répartition selon le rôle du CGAAER	
Présidence de jury	78
Vice-Présidence de jury	17
Total	**95**

Répartition par types de jury	
Personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement agricole (PCEA, PLPA et CPE)	37
Ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études et techniciens	9
Brevets de technicien supérieur agricole (BTSA)	19
Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF)	5
Ecoles supérieures agriculture privées	3
Inspecteurs de la santé publiques vétérinaires (ISPV)	8
Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE)	4
Commission de sélection des inspecteurs de l'enseignement agricole	2
Autres	3
TOTAL	**90**

GLOSSAIRE DES SIGLES

AB
Agriculture Biologique

AC
Administration centrale

ACO
Agent contractuel

AE
Administrateur d'État

AFDIS
Agri-Food Data Infrastructure and Services (Infrastructure et services de données agroalimentaires)

AFNOR
Association Française de Normalisation

AG
Assemblée Générale

ANEF
Agence Nationale des Eaux et Forêts (Maroc)

ATE
Administration Territoriale de l'État

AURA
Auvergne-Rhône-Alpes

BCAE
Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales

BFC
Bourgogne-Franche-Comté

BIG
Biosécurité en Filière Porcine (Programme)

B2V2
Banque Biologique à Vocation Vaccinale

BTSA
Brevet de Technicien Supérieur Agricole

CASDAR
Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural

CCA
Comité Consultatif Agricole

CEN
Comité Européen de Normalisation

CGAAER
Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux

COP
Contrat d'Objectifs et de Performance

COR
Contrats d'Objectifs et de Ressources

COSE
Commission d'Orientation et de Suivi de l'Expertise

CPE
Conseillers Principaux d'Éducation

CRJ
Conseiller Résident de Jumelage

CTPS
Comité Technique Permanent de la Sélection des Semences et Plants

DAAF
Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DGAL
Direction Générale de l'Alimentation

DGER
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

EDIC
European Digital Infrastructure Consortium (Consortium européen d'infrastructures numériques)

ENV
École Nationale Vétérinaire

ENSV-FVI
École Nationale des Services Vétérinaires – France Vétérinaire International

FEADER
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Farm ID
Identifiant électronique agricole (projet européen)

GEVES
Groupe d'Études et de contrôle des Variétés et de Semences

GBCP
Gestion Budgétaire et Comptable Publique

HFNA
Haut Fonctionnaire au Numérique Agricole

IA
Intelligence Artificielle

IAA
Industries Agro-alimentaires

IAE
Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement

IGAPS
Ingénieur Général chargé de l'Appui aux Personnes et aux Structures

IGAS
Inspection Générale des Affaires Sociales

IGEDD
Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable

IGF
Inspection Générale des Finances

INRAE
Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

IPEF
Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts

ISPV
Inspecteur de Santé Publique Vétérinaire

ISST
Inspecteur Santé et Sécurité au Travail

LiDAR
Light Detection and Ranging (Technologie de télédétection par laser)

MAASA
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

MAEC
Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

MIG
Missions d'Intérêt Général

OFB
Office Français de la Biodiversité

ONF
Office National des Forêts

PAC
Politique Agricole Commune

PARSADA
Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures

PAT
Projet Alimentaire Territorial

PEI-AGRI
Partenariat Européen pour l'Innovation (volet agricole)

PEP
Plans d'Évaluation Prévisionnels

PIB
Produit Intérieur Brut

PNA
Programme National de l'Alimentation

PNNS
Programme National Nutrition Santé

PRDAR
Programme Régional de Développement Agricole et Rural

RAPS
Réseau d'Appui aux Personnes et aux Structures

RMN
Responsable Ministériel à la Normalisation

SNDB
Stratégie Nationale pour le Développement du Biocontrôle

SNANC
Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat

SPS
Sanitaire et Phytosanitaire

SRH
Service des Ressources Humaines

UE
Union Européenne

Pour en savoir plus sur l'actualité du CGAAER, abonnez-vous à la lettre du CGAAER
envoyez votre demande à sympa@agriculture.gouv.fr
ou sur notre compte LinkedIn :
https://www.linkedin.com/showcase/105251540/admin/dashboard/

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr